

LES **AVIS**
DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL

L'Union européenne à la croisée des chemins

Christophe Quarez

Mai 2014

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Les éditions des
JOURNAUX OFFICIELS

2014-12

NOR : CESL1400012X

Vendredi 23 mai 2014

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2010-2015 – Séance du 13 mai 2014

L'UNION EUROPÉENNE À LA CROISÉE DES CHEMINS

Avis du Conseil économique, social et environnemental
présenté par

M. Christophe Quarez, rapporteur

au nom de la
section des affaires européennes et internationales

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par décision de son bureau en date du 28 janvier 2014 en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental. Le bureau a confié à la section des affaires européennes et internationales la préparation d'un avis intitulé : *L'Union européenne à la croisée des chemins*. La section des affaires européennes et internationales, présidée par M. Yves Veyrier, a désigné M. Christophe Quarez comme rapporteur.

Sommaire

■ Synthèse du projet d'avis	<hr/> 4
■ Avis	<hr/> 8
■ L'essouflement de l'idée européenne	8
■ Un manque d'envie d'Europe	8
■ Les avancées de l'Union européenne	10
■ Donner un nouvel élan à l'Union européenne	11
■ Affirmer une volonté politique	11
↳ Une vision pour l'avenir de l'Europe	12
↳ Une Europe plus proche des citoyens	15
■ Mettre le cap sur la reprise de l'activité et le développement durable	18
↳ Consolider l'intégration de la zone euro	18
↳ Investir dans des stratégies mobilisatrices	19
■ Promouvoir la dimension sociale de l'UE	23
↳ Promouvoir plus amplement le dialogue social européen	24
↳ Lutter contre la concurrence faussée et agir pour l'emploi	25
↳ Mettre en œuvre le tableau de bord d'indicateurs sociaux	27
■ Déclaration des groupes	<hr/> 28
■ Scrutin	<hr/> 49

Annexes	51
Annexe n° 1 : composition de la section des affaires européennes et internationales	51
Annexe n° 2 : liste des personnes auditionnées	53
Annexe n° 3 : bibliographie	54
Annexe n° 4 : table des sigles	56

L'UNION EUROPÉENNE À LA CROISÉE DES CHEMINS

Synthèse du projet d'avis¹

L'Union européenne (UE) doit être réinventée en plaçant les citoyens au cœur d'un projet politique refondé. Aller à leur rencontre, avancer vers une Europe plus ouverte, plus solidaire, plus puissante sur la scène internationale, tels sont les objectifs à poursuivre. L'année 2014 marque à cet égard une étape importante pour l'UE puisque seront renouvelés, pour cinq ans, le Parlement européen et la Commission après des élections dont les résultats seront scrutés et analysés avec la plus grande attention.

Cette succession d'événements, qui mettra l'Europe sous les feux de l'actualité pour plusieurs mois, constitue une opportunité à saisir pour lui conférer un nouvel élan. Dans cette perspective, l'Union européenne ne manque pas d'atouts. La singularité et la modernité de la construction européenne constituent un mode inédit d'organisation des interdépendances entre États. Elle est par ailleurs une grande puissance économique à l'échelle de la planète par une contribution à hauteur de 19% de la production de la richesse mondiale, ses 500 millions de consommateurs et la détention de la deuxième monnaie de réserve du monde.

Pour autant, on ne saurait l'écluder, la crise, la mondialisation et l'évolution des rapports de force politiques et économiques sur l'échiquier international ont ébranlé la confiance des citoyens dans la capacité de l'UE à répondre aux défis auxquels elle est confrontée. Plus, elle a renforcé leurs doutes sur son devenir même.

Avec cet avis, le Conseil économique, social et environnemental- CESE-souhaite apporter sa contribution sur les voies et moyens de redonner à l'UE un élan à la fois mobilisateur et ambitieux.

Les propositions du CESE

Affirmer une volonté politique

L'Europe s'est construite progressivement en alternant approfondissement et élargissement. Mais l'heure de la clarification est venue et il y a urgence à doter l'Europe d'un projet politique mieux défini.

Porter un projet politique ambitieux et fondé sur :

- la valorisation, au sein de l'UE, de son modèle reposant sur des valeurs humanistes et l'objectif d'une croissance intelligente, inclusive et durable ;
- la défense, sur la scène internationale, de son attachement au respect du droit international, des droits de l'homme et de la démocratie ainsi qu'un positionnement fort sur les grands enjeux politiques et stratégiques du XXI^e siècle parmi lesquels le changement climatique ;

¹ L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public par 153 voix et 26 abstentions (voir le résultat du scrutin en annexe).

- la promotion d'une politique européenne de défense ;
- l'approfondissement et l'encouragement à des coopérations plus étroites par :
 - une nécessaire pause dans les élargissements afin de faire émerger un réel sentiment d'appartenance à un ensemble politiquement et géographiquement délimité ;
 - une plus forte incitation, pour les États qui le souhaitent, à aller plus avant dans l'intégration sur des sujets concrets et tangibles pour les citoyens ;
- Le renforcement du contrôle démocratique de la zone euro par :
 - l'instauration d'une « Assemblée de la zone euro » composée des députés européens de la zone euro ainsi que des membres des commissions des finances des parlements nationaux des pays de la zone euro ou appelés à la rejoindre ;
 - une plus grande implication des Parlements nationaux.

Rendre l'Europe plus proche des citoyens par :

- une pleine reconnaissance du rôle des organisations de la société civile et l'octroi d'un statut européen aux fondations et aux associations ;
- la consécration des élections européennes comme le temps fort des échanges sur l'avenir de l'UE autour de programmes politiques centrés sur les enjeux européens et avec le retour, en France, à un système de circonscription unique ;
- l'amélioration de la compréhension du fonctionnement de l'Union européenne par une politique de communication volontariste conduite par les responsables politiques eux-mêmes et guidée par un impératif d'explication autour du fonctionnement de l'UE et une exigence de réponse aux préoccupations quotidiennes des citoyens ;
- la valorisation, comme instrument de participation de la société civile, du droit d'Initiative citoyenne européenne (ICE) introduit par le traité de Lisbonne ;
- le développement des dispositifs de mobilité dans le cadre de l'éducation formelle ou non formelle et le renforcement du service volontaire européen, voire la création d'un « service civique européen ».

Mettre le cap sur la relance de l'activité et le développement durable

L'Union européenne est confrontée à un double défi à mener de front : consolider les fondations de l'UEM afin de la doter des moyens de faire face à d'éventuelles nouvelles crises ; au-delà de la zone euro et en parallèle, dessiner une véritable stratégie de croissance pour toute l'UE.

Consolider l'intégration de la zone euro par :

- un engagement des pouvoirs publics à associer les partenaires sociaux et les acteurs de la société civile à l'agenda, à la définition et à l'évaluation des réformes économiques et budgétaires à mettre place ;
- une adaptation des objectifs en matière de réforme aux particularités et aux contraintes propres à chaque Etat ;

- l'examen de l'opportunité de la création d'une capacité budgétaire au sein de l'UEM, comme une première étape vers une Union budgétaire.

Investir dans des stratégies mobilisatrices par :

- le parachèvement du marché intérieur dans le but de tendre vers une optimisation de son fonctionnement ;
- le lancement d'une politique d'investissements de long terme au service : d'une stratégie industrielle offensive, du développement des industries de haute technologie, d'un soutien à la recherche et au développement, de la valorisation de l'économie sociale et de la transition énergétique ;
- la mobilisation, à cette fin, de toutes les sources de financement possibles publiques et privées et de cofinancement.

Promouvoir la dimension sociale de l'UE

Pour le CESE, il est fondamental de redonner tout son sens à la notion de solidarité afin qu'elle ne soit pas un simple slogan mais qu'elle participe de la relégitimation du projet européen auprès des opinions publiques qui ont le sentiment, dans une conjoncture économique difficile, d'un délitement du modèle européen fondée sur la croissance économique et l'amélioration des conditions de vie et de travail.

Affermir la place du dialogue social européen par :

- une mise en œuvre des conventions collectives sectorielles comme une composante du dialogue social ;
- une vraie prise en compte des consultations menées avec les partenaires sociaux dans le cadre notamment du sommet social tripartite annuel et du dialogue macroéconomique.

Lutter contre la concurrence faussée et agir pour l'emploi par :

- une convergence fiscale et sociale sous la forme éventuellement d'un « serpent fiscal et social » au sein de la zone euro inspiré de l'ancien serpent monétaire européen ;
- l'inscription, à l'agenda social de l'UE, de la question de l'instauration, à terme, d'un salaire minimum ;
- le renforcement, dans le cadre de la dernière directive, des mesures de contrôle des détachements de travailleurs par une coopération plus étroite entre les corps de contrôle des différents États membres, voire la mise sur pied, à terme, d'un corps d'inspecteurs du travail européen.

Mettre en œuvre le tableau de bord d'indicateurs sociaux récemment adopté au service d'une approche plus qualitative des objectifs de convergence des politiques de l'emploi et des politiques sociales.

Avis

Bâtie sur la paix et la liberté retrouvées, l'UE doit être réinventée en plaçant les citoyens au cœur d'un projet politique refondé. Aller à leur rencontre, être à leur écoute, organiser le débat, la confrontation autour des idées, des visions sur le chemin à emprunter pour avancer vers une Europe plus solidaire, plus participative, plus puissante sur la scène internationale, tels sont les objectifs à poursuivre. L'année 2014 marque, à cet égard, une étape importante pour l'UE puisque seront renouvelés, pour cinq ans, le Parlement européen et la Commission après des élections dont les résultats seront scrutés et analysés avec la plus grande attention.

Cette succession d'événements, qui mettra l'Europe sous les feux de l'actualité pour plusieurs mois, constitue une opportunité à saisir pour lui conférer un nouvel élan. Dans cette perspective, l'UE ne manque pas d'atouts. La singularité et la modernité de la construction européenne constituent un mode inédit d'organisation des interdépendances entre Etats. Par ailleurs, le partage de valeurs humanistes au premier rang desquelles le respect des droits de la personne et des droits sociaux, l'égalité entre les hommes et les femmes, la culture du compromis, la recherche d'un équilibre entre économie de marché et solidarité, une certaine conception de la nature et de l'environnement contribuent à faire de l'Europe un modèle qui est, de par le monde, regardé avec intérêt.

Enfin, et malgré les difficultés économiques et sociales qu'il lui faut affronter, elle reste une grande puissance économique à l'échelle de la planète par une contribution à hauteur de 19% de la production de richesse mondiale, ses 500 millions de consommateurs, la détention de la deuxième monnaie de réserve du monde...

Certes, et on ne saurait l'éluder, la crise, la mondialisation et l'évolution des rapports de force politiques et économiques sur l'échiquier international ont ébranlé la confiance des citoyens dans la capacité de l'UE à répondre aux défis auxquels elle est confrontée. Plus, elle a renforcé leurs doutes sur son devenir même. La montée de leurs interrogations, voire de l'euroscepticisme, témoigne de l'ambivalence de leurs sentiments.

Partant des forces de l'UE, de la vitalité de ses acteurs économiques et des attentes des sociétés civiles, le Conseil économique, social et environnemental - CESE - souhaite, avec cet avis, apporter sa contribution sur les voies et moyens de redonner à l'UE un élan à la fois mobilisateur et ambitieux.

L'essoufflement de l'idée européenne

Un manque d'envie d'Europe

Le constat est sévère mais les sondages et les analyses qui se succèdent ne le démentent pas : les citoyens européens nourrissent des sentiments de moins en moins positifs à l'égard de la construction européenne et le déficit d'image des institutions de l'UE se creuse toujours davantage. La baisse continue du taux de participation aux élections européennes, de 62% en 1979 à 43% en 2009, n'est qu'un signe parmi d'autres d'**un euroscepticisme que les enquêtes sont venues confirmer année après année**. Selon des sondages Eurobaromètre de novembre 2013, moins d'un tiers des Européens a une opinion positive de l'UE - soit

une diminution de 20% en 6 ans - . Ils ne sont guère plus nombreux (33%) à lui « faire confiance » et 45% d'entre eux se déclarent « pessimistes pour son avenir ». Seul l'euro se démarque puisque 63% (soit un point de plus qu'en 2012) des citoyens de la zone euro y sont favorables, alors que ce soutien se réduisait lentement depuis 2007. Il n'empêche : l'érosion de la confiance en l'UE se confirme, et elle affecte toute les catégories, y compris celles qui sont réputées les plus partisanes de l'intégration européenne, comme les jeunes actifs, les cadres et les plus diplômés. Et l'on ne peut finalement que s'inquiéter, à l'instar de la Fondation Schuman, d'**une Union européenne « qui ne semble plus disposer de relais susceptibles de la défendre et de la promouvoir dans l'opinion publique »**.

Les partenaires sociaux sont déçus par un processus décisionnel qui ne les associe pas assez et par des institutions européennes insuffisamment à l'écoute de leurs préoccupations. Les entreprises, actrices de la construction européenne, tournent de plus en plus leur regard vers le monde et les marchés porteurs des pays émergents tandis que se multiplient les critiques à l'encontre de l'euro trop fort - et de ses effets délétères sur les exportations - ou des faiblesses du marché unique. Quant aux structures syndicales européennes - Confédération européenne des syndicats (CES) et Confédération européenne des cadres (CEC) -, elles dénoncent les conséquences des restrictions budgétaires, déplorent le manque de concertation et doutent de la capacité de l'Union à défendre le progrès économique, social et environnemental.

S'il est incontestable, ce manque d'appétence pour l'Europe doit toutefois être replacé dans son contexte : celui d'**un désenchantement politique qui n'épargne aucun des lieux de pouvoir** et dont le CESE a, dans son étude *Réfléchir ensemble à la démocratie de demain*, pointé les risques. De ce point de vue, l'UE ne se distingue pas des autres institutions nationales ou internationales. Elle s'en sort même plutôt mieux : si l'on se reporte aux enquêtes Eurobaromètre, le « désamour » des Européens à l'égard de l'Union n'est pas dénué d'**une certaine ambivalence** qui les conduit, en dépit de tout, à continuer à la juger comme « *la plus à même d'agir efficacement face à la crise financière et économique* », avant les gouvernements, le G20 et le Fonds monétaire international (FMI).

En outre, un examen plus approfondi des ressorts de cette désaffection révèle certaines particularités nationales et montre qu'il est impossible de ne pas la rapprocher de la dégradation générale de la situation économique. La crise de confiance dont pâtit l'UE s'est plus rapidement accentuée dans les pays du Sud de l'Europe, singulièrement en Grèce, en Espagne et au Portugal, où l'association de la Commission et de la Banque centrale européenne (BCE) avec le FMI au sein de la « Troïka » a produit des effets catastrophiques sur l'image de l'UE.

Mais, l'Union ne peut pas tout et dans ce contexte, la question de la responsabilité des décideurs politiques doit être posée sans tabou. Trop souvent, **c'est une présentation tronquée de la réalité des pouvoirs de l'UE qui est proposée à l'opinion**. Certes, la façon dont elle s'est construite et son mode fonctionnement ne facilitent pas son appréhension. Mais qui porte aujourd'hui une parole claire sur l'UE et ses institutions ? Qui affiche les réussites indéniables de 57 années de construction européenne ? D'évidence, c'est un double discours qu'il faut déplorer : trop souvent, la tendance est de passer sous silence le fait que les décisions prises par l'UE sont adoptées par les gouvernements au sein du Conseil ou encore d'imputer à « Bruxelles » toutes les difficultés qui affectent les économies nationales.

En monopolisant le débat, en concentrant les discussions sur le sauvetage de la zone euro et la mise en place de mécanismes budgétaires et technocratiques complexes, la crise économique a laissé l'idée européenne dans une zone grise et conforté le sentiment d'une Union qui échappe au contrôle démocratique. C'est cette phase qu'il faut dépasser

pour « **redonner envie d'Europe** ». Cela implique de redonner sens, au sein de cet espace privilégié d'échanges et de coopération, au projet européen et à l'action de l'UE.

Les avancées de l'Union européenne.

Les insuffisances de l'UE, les réserves ou frustrations de ses citoyens ne sauraient masquer les progrès accomplis au fil du temps dans de nombreux domaines.

Le projet européen s'est d'abord incarné, après la création de la Communauté économique du charbon et de l'acier (CECA), dans l'institution d'une Communauté économique européenne (CEE) autour d'un grand marché commun. De grandes **politiques sectorielles** ont en parallèle été lancées à l'image de la Politique agricole commune (PAC) ou de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Le projet européen s'est ensuite approfondi avec la mise en place d'une **Union économique et monétaire**. Ce fut l'apport du traité de Maastricht (1992) qui institua officiellement **l'Union européenne**.

L'UE a, par ailleurs, développé, pour faciliter la libre circulation des marchandises et des personnes, au cours des années quatre-vingt, des **réseaux transeuropéens** dans les secteurs des infrastructures de transport, des télécommunications et de l'énergie. Enfin, elle a également soutenu la nécessité de promouvoir des politiques de **recherche et d'innovation**.

La construction de l'Europe ne pouvait se résumer à l'instauration d'un marché unique des marchandises, des services et des capitaux et ses promoteurs ont donc cherché à bâtir une Europe plus proche des citoyens. Ainsi, les accords de Schengen (1985) en abolissant les frontières intérieures, ont donné la possibilité à plus de 400 millions d'européens de voyager sans passeport. **L'Initiative citoyenne européenne** (ICE), qui permet à un million de citoyens de l'UE provenant au moins d'un quart des pays membres, de participer directement à l'élaboration des politiques européennes, en invitant la Commission européenne à présenter une proposition législative, traduit également cette volonté de faire participer les Européens à la vie de l'UE. L'ICE : « *L'eau et l'assainissement sont un droit humain! L'eau est un bien public, pas une marchandise!* » a recueilli plus d'un 1,6 million de pétitions.

Les actions menées dans le domaine de la **culture**, de l'**éducation et de la jeunesse** ont également contribué à rendre plus tangible la réalité du projet européen auprès des citoyens. Ainsi, le programme « *Capitales européennes de la culture* », décerné à deux villes chaque année est devenu, compte tenu de son impact réel et pérenne sur la vie locale, un événement très visible de l'action culturelle de l'Union. Plus connu, le programme Erasmus d'échanges dans l'enseignement supérieur, lancé en 1987 qui permet chaque année à plus de 200.000 étudiants d'étudier et de faire un stage à l'étranger, a rencontré un vif succès. Plus de 3 millions d'étudiants ont participé à ce programme depuis son adoption. Sur la période 2014- 2020, le programme « *Erasmus pour tous* » permettra à 4 millions de personnes d'étudier, de se former, d'enseigner ou de travailler bénévolement à l'étranger d'ici 2020.

L'UE dispose de compétences explicites **en matière environnementale** et a bâti au fil des années une politique européenne parmi les plus intégrées. Si bien que la grande majorité des dispositions françaises en matière de droit de l'environnement est issue de législations européennes. Protection de la biodiversité, lutte contre le changement climatique, gestion durable des ressources naturelles, accès aux informations environnementales, participation du public aux prises de décision et accès à la justice des citoyens européens en matière

environnementale, protection contre les risques pour la santé constituent un socle majeur de la construction européenne.

En matière sociale, les avancées sont plus lentes. Certes, l'Acte unique (1986) en confiant à la Commission le soin de promouvoir le dialogue social européen a permis des progrès dans certains domaines : santé et sécurité sur les lieux de travail (1989), principe d'une durée maximale du travail hebdomadaire fixée à 48 heures (1993), congé parental, égalité hommes/femmes, institution d'un comité d'entreprise européen pour les travailleurs exerçant dans des groupes européens transnationaux (1994). Mais, à partir des années 2000, l'Europe sociale « patine » et il n'y a plus eu à cet égard de progrès majeurs.

Les répercussions économiques et sociales de la crise de 2008 ont toutefois amené la Commission, sous l'impulsion du Conseil, à prendre un certain nombre d'initiatives. En **2007**, a été créé Le **Fonds européen d'ajustement à la mondialisation** (FEM). En **2012**, la Commission a présenté un « **paquet pour l'emploi** » qui propose un programme pour dynamiser la création d'emplois et le fonctionnement du marché du travail. **Fin 2012**, un « **paquet emploi jeunes** » est venu s'ajouter, pour répondre à la dégradation sans précédent de la situation des jeunes dans la crise. Les États membres sont invités à introduire une « **garantie pour la jeunesse** » afin qu'aucun jeune européen de moins de 25 ans ne reste plus de quatre mois sans emploi, stage ou formation. **Début 2013**, la Commission a également adopté un troisième paquet de mesures centré sur « **l'investissement social** » dont l'objectif est d'accroître l'efficacité et l'efficience des systèmes nationaux de protection sociale et de renforcer les politiques d'inclusion active, ainsi que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale². Il conviendra néanmoins d'évaluer avec rigueur les effets réels de ces mesures qui relèvent avant tout de l'incitation.

Enfin, dans le but de corriger l'asymétrie croissante entre l'état d'avancement de l'Europe économique et celui de l'Europe sociale, le Conseil européen (2013) a approuvé la communication de la Commission européenne visant à « **renforcer la dimension sociale de l'Union économique et monétaire** » sur laquelle l'avis reviendra ultérieurement.

Donner un nouvel élan à l'Union européenne

Affirmer une volonté politique

L'Europe s'est construite progressivement en alternant approfondissement et élargissement. Qualifiée de « fédération d'Etats nations » par Jacques Delors, elle est, dans sa configuration actuelle, le résultat d'une construction unique, fruit de compromis multiples entre des conceptions tantôt antagonistes, tantôt complémentaires. Au fil du temps, les processus décisionnels se sont sophistiqués, les dérogations se sont multipliées, les statuts se sont diversifiés... Bref : « l'ingénierie institutionnelle européenne » s'est complexifiée. **Ces évolutions ont certes permis de poursuivre la marche, mais de façon mal assumée et au prix d'une moindre lisibilité et d'une moindre légitimité.** Pour notre assemblée, **l'heure de la clarification est venue et il y a urgence à doter l'Europe d'un projet politique mieux défini.**

² Le CESE a présenté le 11.02.2014 une étude sur « la stratégie d'investissement social ».

Une vision pour l'avenir de l'Europe

Porter un projet politique ambitieux

L'UE dispose de considérables atouts : présente sur l'ensemble des continents grâce à ses territoires ultra-marins, actrice majeure des échanges commerciaux mondiaux, elle est dotée d'un pouvoir d'attraction toujours bien réel et d'une expérience unique en matière de partage du pouvoir et de production de normes... Mais la crise n'épargne pas son économie, sa démographie est vieillissante et sa dépendance énergétique s'accroît. Elle n'a d'autre choix, dans ce contexte, que de se doter **d'un projet politique mieux défini, en faveur duquel elle devra s'engager de façon plus résolue, à l'intérieur de son espace comme sur la scène internationale.**

Les Etats membres de l'Union partagent de nombreuses valeurs ainsi qu'une certaine approche de l'économie. A l'heure où la mondialisation suscite des inquiétudes de plus en plus vives chez les citoyens européens, c'est autour de la défense et de la promotion de son modèle que l'Union pourra refonder sa légitimité auprès des citoyens. **La Stratégie UE 2020 doit être, pour notre assemblée, à la base de ce projet.** Dans ce sillage, les trois axes fondamentaux énoncés par la Stratégie doivent constituer la priorité : le développement de la connaissance et de l'innovation ; une utilisation plus efficace des ressources et la promotion d'une économie plus verte et plus compétitive ; la création d'emplois et la cohésion sociale et territoriale. En d'autres termes, il faut accélérer le pas de la transition économique, sociale et environnementale par l'évolution, voire la transformation des modes de production et de consommation.

L'UE doit porter ce même projet et les valeurs qui le sous-tendent sur la scène internationale et se positionner sur les grands enjeux politiques et stratégiques du XXIème siècle. Notre assemblée estime, en premier lieu, que les engagements forts qu'elle a souscrits jusqu'à présent en ce qui concerne **la protection de l'environnement la désignent tout naturellement pour être à la tête du combat sur ce sujet et imprimer sa marque dans les grandes conférences internationales.** Il rappelle ici les propositions qu'il a à plusieurs reprises exprimées en faveur d'une gouvernance mondiale structurée autour d'objectifs du développement durable. Le CESE considère en particulier que l'Union européenne doit continuer à porter avec force la **proposition de mise en place d'une organisation mondiale de l'environnement** (OME). La même détermination s'impose dans la perspective de la COP 20 de Lima - dernière étape des négociations climatiques avant la Conférence de Paris en 2015 -. Ainsi qu'il l'indiquait dans son avis adopté avant Durban, **le CESE estime que c'est en s'impliquant fortement sur son espace que l'UE pourra renforcer sa place dans les négociations internationales.**

Les questions commerciales sont au cœur des compétences de l'Union. Première exportatrice mondiale et principale réceptrice des investissements étrangers, elle voit néanmoins ses parts de marché s'éroder progressivement et sa politique en la matière a montré ses limites. Pour le CESE, l'UE doit, au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), conduire sans naïveté une politique offensive conjuguant d'un côté ouverture et concurrence équitable, de l'autre, **protection énergique de ses intérêts par une défense commerciale efficace et une promotion des normes sociales et environnementales universellement reconnues.** Dans ce sillage, le CESE se félicite de la révision des instruments de défense commerciale de l'UE et de la réaffirmation du principe de réciprocité dans l'accès aux marchés publics, ainsi que le préconisait son avis du 29 février 2012 *Gagner la bataille de l'exportation avec les PME*. A cet égard, il s'inquiète de la conduite des négociations entre l'UE et les Etats-Unis en vue de l'institution d'un « Partenariat transatlantique de commerce

et d'investissement » (TTIP). Compte tenu des divergences qui existent entre les deux parties sur de nombreux points - les questions tarifaires, l'accès aux marchés publics, le volet réglementaire, le mécanisme de règlement des différends, les indications géographiques, les services financiers par exemple -, notre assemblée juge essentiel de renforcer sans délai le dialogue avec les organisations de la société civile sur ce projet.

Une part importante de la crédibilité de l'action internationale de l'Union se joue par ailleurs dans ses relations avec son voisinage au Sud et à l'Est. Dans son avis du 13 mai 2009, le CESE avait formulé un certain nombre de recommandations pour renforcer la cohérence et la visibilité de la politique européenne de voisinage (PEV). Si, en 2011, l'UE a entendu approfondir son partenariat avec les pays et les sociétés du voisinage à travers sa *Stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation*, le Sommet de Vilnius de novembre 2013 a montré la difficulté de « faire vivre » la coopération entre l'UE et les pays du Partenariat oriental. Face aux évolutions géostratégiques et à leur complexité - la situation en Ukraine en est la démonstration - , **l'UE doit parler d'une seule voix pour affermir ses positions. Il lui faut, à l'Est comme au Sud, affirmer sans concession son attachement au respect du droit international, des conventions et des traités internationaux, des droits de l'homme et de la démocratie.** Ce sont en outre des politiques plus concrètes et plus visibles, assises sur un dialogue engageant davantage les sociétés civiles, qu'il convient de promouvoir. Il serait dans cet objectif opportun que le forum sur le dialogue social euro-méditerranéen soit relancé.

Le CESE plaide enfin pour **une politique de défense européenne**, qui permette à l'Union de contribuer plus activement à la paix et à la sécurité internationale, dans le cadre de la Charte des Nations Unies. Alors qu'elle compte plus d'un million de soldats et représente le deuxième budget de défense au monde par addition des 28 budgets nationaux, l'UE n'est pas une véritable puissance militaire capable de mener des actions de façon autonome. Les interventions récentes en Afrique, conduites principalement par la France, en sont la démonstration. **Et force est de reconnaître que l'UE et les Etats membres n'ont pas de politique de défense commune.** Pour le CESE, les conclusions somme toute modestes du Conseil européen des 19 et 20 décembre sur la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) témoignent, en ce domaine encore, du manque d'ambition politique et d'orientation stratégique dont souffre l'UE dans sa politique étrangère. En particulier, la question de la finalité ultime de la PSDC - s'agit-il de s'émanciper de l'OTAN ou simplement de se donner des moyens militaires plus importants ? - reste posée. De la même façon, l'industrie et la recherche européennes de défense demeurent fragmentées en dépit des réalisations à mettre sur le compte de l'Agence européenne de défense. Le CESE estime qu'à un moment où les contraintes sont fortes, **la valeur ajoutée, à court terme, de l'UE pourrait concrètement résulter d'une meilleure contribution à l'effort budgétaire en matière de défense et à tout le moins d'une plus grande mutualisation des forces et des moyens.**

Pour dépasser le statu quo : privilégier l'approfondissement et encourager les coopérations plus étroites

Les citoyens européens ne pourront adhérer à un projet commun que si son contenu est clairement énoncé et son champ délimité. En d'autres termes, **l'Union a besoin de frontières pour que puisse s'établir un sentiment d'appartenance à un espace politique déterminé.** Or, la politique d'élargissements successifs conduite ces dernières années a jeté

le trouble sur les limites géographiques du territoire de l'UE. Le moment est venu pour les responsables politiques de prendre leurs responsabilités et de se prononcer pour une pause dans les élargissements au profit de l'**approfondissement du projet européen**.

Dans cette perspective, il convient de permettre à ceux qui le souhaitent d'aller plus avant dans l'intégration. Un constat s'impose : l'UE fonctionne d'ores et déjà selon un mode différencié et l'idée qu'elle a toujours avancé à l'unanimité est une illusion. L'euro, institué sur la base du traité de Maastricht, en est la plus parfaite illustration, même si toutes les conséquences institutionnelles n'en ont pas été tirées. L'espace Schengen, né en 1985 en dehors des traités européens, relevait initialement de la coopération intergouvernementale. Son intégration, par le traité d'Amsterdam en 1997 dans le champ du droit communautaire (avec certaines dérogations pour le Royaume-Uni et l'Irlande) montre bien que l'initiative initiale de cinq pays (Allemagne, Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas) a servi d'aiguillon, de déclencheur pour progresser vers ce qui constitue, il faut bien l'admettre, une des réalisations les plus concrètes de l'Union pour les citoyens européens. **D'autres exemples de différenciation jalonnent l'histoire de l'Europe.** En matière industrielle, Airbus-EADS, Arianespace ou l'Agence spatiale européenne, qui s'analysent en droit comme des partenariats intergouvernementaux noués en dehors de l'UE, en font partie. Leur extension à un nombre de plus en plus élevé de participants prouve l'intérêt de la démarche. On pourrait également citer « l'opt out » accordé au Royaume-Uni sur le chapitre social du traité de Maastricht entre 1992 et 1997, celui octroyé au Royaume-Uni, au Danemark et à la Suède pour ce qui est de l'union monétaire ou celui du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark sur les dispositions relatives aux visas, à l'asile et l'immigration du traité d'Amsterdam.

Le CESE convient qu'il est difficile de s'engager à quelques uns et d'accepter d'être davantage liés que d'autres Etats membres. Il est d'ailleurs révélateur de constater que la possibilité de procéder, dans le cadre de l'Union et de ses institutions, à des « coopérations renforcées » (et, depuis le traité de Lisbonne, à des « coopérations structurées permanentes »), a été introduite depuis plusieurs années mais qu'il n'en a été fait, jusqu'à présent, qu'un usage beaucoup trop modéré. La complexité des dispositions qui les encadre n'y est pas étrangère. L'adoption en 2010 de la directive au droit applicable au divorce, la création, après moult difficultés en 2013 et après 30 années de négociations, d'un brevet européen entre 25 Etats participants, voire prochainement la mise en place d'une taxe sur les transactions financières entre 11 Etats, font figure à cet égard d'exceptions. **Mais pour le CESE, la vraie raison de ce piétinement réside dans le défaut de volonté politique** et il n'y aura pas d'accélération dans cette direction sans que les décideurs le veuillent ensemble et en assument les conséquences devant les opinions publiques. **Conçue dès le départ dans la perspective d'une participation de plus en plus large** – et réservée, bien entendu, aux domaines qui ne relèvent pas de la compétence exclusive de l'UE – **cette option ne stigmatise pas les pays initialement non associés et ne va en aucune façon à l'encontre de l'unité européenne.** Bien au contraire, elle peut à terme produire un effet d'entraînement au profit des Etats initialement non participants. Enfin, elle privilégie une mise en œuvre à l'échelon le plus adapté. **En cela, elle est conforme au principe de subsidiarité auquel notre assemblée réaffirme son attachement.**

Pour le CESE, **la France doit reprendre l'initiative et proposer d'avancer concrètement à quelques pays sur des sujets comme la fiscalité des sociétés, les questions familiales ou matrimoniales, le droit du travail, l'énergie ou la défense.** Cela pourrait rendre l'Europe plus tangible et plus prégnante auprès des citoyens européens.

Renforcer le contrôle démocratique de la zone euro

Le CESE constate que **l'adoption de la monnaie unique ne s'est pas accompagnée d'évolutions institutionnelles à la hauteur du projet**. Les « Sommets de la zone euro » (désormais dotés d'un Président) ainsi que les réunions, au sein de l'Eurogroupe, des ministres de l'économie et des finances de la zone euro, lancées informellement en 1997 avant d'être entérinées par le traité de Lisbonne, apparaissent davantage comme des évolutions dans les pratiques que comme de véritables réponses institutionnelles. La Banque centrale européenne (BCE) a joué un rôle central et l'intervention d'un « tiers » - le FMI - au sein de la Troïka (pour les pays dont les comptes étaient le plus dégradés) a contribué à compliquer l'identification des responsables des décisions européennes. Construite dans l'urgence, la gouvernance de l'UEM apparaît comme confuse, éclatée, insuffisamment transparente et par trop technocratique.

La mise en place de la Conférence interparlementaire sur la gouvernance économique et financière (« Conférence budgétaire »), réunie pour la première fois à Vilnius les 16 et 17 octobre 2013, a constitué un progrès dans le sens d'un plus grand contrôle. Mais pour notre Assemblée, la situation demeure insatisfaisante. Il faut **donner à la zone euro les moyens de sa propre gouvernance et, au delà, la possibilité d'être plus efficace et plus légitime**.

Se joignant aux nombreuses voix déjà exprimées dans ce sens, **le CESE serait favorable à l'instauration d'une « Assemblée de la zone euro »** qui serait **associée à la définition de toutes les orientations et décisions relatives à la zone euro et devant laquelle l'exécutif européen ainsi que la BCE devraient rendre des comptes**. Le CESE considère que la mission de la BCE ne peut se limiter à la seule stabilité des prix, mais qu'elle doit plus largement participer de la réalisation des objectifs chiffrés de la Stratégie UE 2020 par sa politique monétaire.

La composition de cette assemblée ne va pas sans poser question. Parce qu'il souhaite que soient tirées toutes les conséquences de l'institution de l'euro pour les pays qui y adhèrent, le CESE se rallie à l'option la plus fréquemment avancée. Il suggère qu'elle rassemble les députés européens de la zone euro ainsi que les membres des commissions des finances des parlements nationaux des pays de la zone euro ou appelés à la rejoindre.

Une Europe plus proche des citoyens.

L'enracinement d'un lien fort entre l'UE et les citoyens européens est primordial pour le CESE. **Redonner vie à l'Europe, c'est, en premier lieu, repositionner les citoyens au cœur de son projet** et les considérer, non pas comme des individus consommateurs, mais bien comme des acteurs à part entière. Il faut se féliciter de l'investissement des organisations, qui, à l'instar du Forum civique européen, du Parlement européen des jeunes ou de l'association Civisme et démocratie, contribuent à une plus grande appropriation du débat sur l'avenir de l'Europe. Notre assemblée observe d'ailleurs que les attentes des Européens en matière de participation et de dialogue sont extrêmement fortes. **Cela montre qu'ils ont non seulement besoin d'être davantage informés, mais qu'ils souhaitent également être plus écoutés par les institutions et les décideurs et, finalement, plus impliqués.**

Pour notre assemblée, cet effort de rapprochement de l'UE avec ses citoyens passe également par **la reconnaissance du rôle des organisations de la société civile**. Il est particulièrement important de les soutenir pour assurer leur viabilité tout autant que leur indépendance. Le CESE réitère son souhait de **voir rapidement se concrétiser les projets**

de statuts européens pour les fondations, d'une part, les associations, d'autre part, qui amélioreront leur visibilité et leur légitimité et faciliteront leur investissement dans des activités transnationales. Pour sa part, il entend, en synergie avec le Comité économique et social européen et en réseau avec les CES et institutions similaires des autres Etats membres, organiser et relayer auprès des institutions nationales et européennes le message de la société civile.

Toujours dans l'objectif de donner à la citoyenneté européenne une existence plus concrète, le CESE milite pour un développement massif des dispositifs de mobilité dans le cadre de l'éducation formelle (à travers Erasmus notamment) ou non formelle, via la multiplication des échanges, le renforcement du service volontaire européen, voire la création d'un « service civique européen ».

C'est, en second lieu, sur la lisibilité du fonctionnement de l'Union européenne qu'il faut faire porter les efforts. De l'institutionnalisation du Conseil européen (désormais doté d'une Présidence propre) à la création de structures *ad hoc* (comme l'Eurogroupe ou le Haut représentant pour la politique étrangère ...), de nombreux changements sont venus, au fil du temps, complexifier l'architecture institutionnelle de l'UE. Cette tendance, illustrée par la juxtaposition de six présidences (du Conseil européen, de la Commission européenne, du Parlement européen, de l'Eurogroupe, de la BCE sans compter la présidence semestrielle de l'UE), alimente le sentiment d'une Europe peu transparente, où le partage des responsabilités est difficilement déchiffrable. **Notre assemblée insiste sur la nécessité d'une meilleure compréhension du rôle de chacun et soutiendra toute évolution qui permettrait de rompre avec cette image d'une Union « dépolitisée » et dominée par la technocratie.** Elle a accueilli favorablement les modifications qui, à l'instar de l'extension du champ de la codécision, ont, au fil du temps, renforcé le poids du Parlement européen. Elle juge également positives les perspectives ouvertes par les dispositions du traité de Lisbonne qui requièrent que le Conseil européen prenne en compte les résultats des élections européennes pour proposer au Parlement un candidat à la présidence de la Commission. Elle se félicite enfin du choix opéré par les partis politiques européens, dans le cadre des élections de 2014, de promouvoir, chacun, une personnalité pour ce poste. **Il y a là, pour reprendre les termes utilisés par M. Bertoncini devant la section, une opportunité de « mettre des visages sur les clivages » et donc de progresser vers la dynamisation du débat sur l'Europe que le CESE appelle de ses vœux.**

Dans le même objectif, et compte tenu du rôle croissant du Parlement, le CESE promeut toute initiative de nature à **faire des élections européennes le temps fort des échanges sur l'avenir de l'UE**. C'est autour de programmes politiques européens que devrait s'organiser la confrontation des points de vue pendant la campagne électorale. Il serait souhaitable, à cette fin, que les partis politiques nationaux portent les propositions et prises de positions du groupe politique auquel leurs candidats ont vocation à adhérer une fois élus au Parlement européen. Quant à la possibilité ouverte aux ressortissants européens par le traité de Maastricht de voter et de se présenter dans un autre pays membres que celui dont ils sont ressortissants, elle contribue à renforcer la dimension européenne de ces élections et devrait être plus connue du public. Enfin, pour ce qui est du mode de scrutin, le CESE serait, en ce qui concerne la France, favorable au retour à un système de circonscription unique. Cette option paraît, davantage que l'actuel découpage en circonscriptions régionales, en ligne avec l'objectif « d'européaniser » la campagne électorale.

Le Parlement européen ainsi renforcé dans sa légitimité, se poserait la question de la reconnaissance à son profit d'**un droit d'initiative**. Il s'agirait d'aller plus loin que l'actuel article 225 du traité sur le fonctionnement de l'UE, qui permet au Parlement d'adresser une demande à la Commission, en l'autorisant à formuler directement, à égalité avec cette dernière, une proposition législative. Le CESE ne sous-estime pas les analyses qui voient dans cette option un risque supplémentaire de fragilisation de la Commission européenne. Dans le même temps, il estime qu'**une telle réforme rapprocherait le processus décisionnel de l'UE de celui de toute démocratie parlementaire**, où le droit d'initiative est partagé entre les pouvoirs exécutif et législatif. De plus, le droit d'initiative citoyenne européenne (ICE), introduit par le traité de Lisbonne, a d'ores et déjà écorné le monopole de la Commission, quand bien même sa mise en œuvre est très encadrée.

En tout état de cause, l'**ICE mériterait d'être mieux connue des citoyens et facilitée**. Elle est **un instrument de participation de la société civile à la démocratie**, que le CESE ne peut naturellement que soutenir. Ses procédures de mise en œuvre gagneraient toutefois à être simplifiées afin de rendre cet outil plus accessible à l'ensemble des citoyens et des organisations de la société civile. A l'instar du Comité économique et social européen, qui liste les ICE sur son site internet, le CESE note qu'elles sont **un excellent reflet des préoccupations des Européens et forment de précieux indicateurs sur les réformes qu'il y aurait lieu de prendre en considération**.

Pour notre assemblée, il est également dans l'intérêt des citoyens, et au-delà de la démocratie européenne, de **renforcer le rôle des parlements nationaux**. L'importance de la coopération interparlementaire est reconnue par le traité de Lisbonne et des mécanismes, à l'exemple de la COSAC (Conférence des organes spécialisés pour les affaires communautaires), organisent la coopération entre les chambres nationales et le Parlement européen. **Les décisions sur la coordination budgétaire et la gouvernance économique prises dans le cadre de la crise ont toutefois**, de par leur importance en termes de transferts de compétence, **changé la donne**. Reste que les progrès à accomplir sur ce plan relèvent également de l'échelle nationale : ce sont les constitutions nationales qui fixent le processus de ratification des traités ; c'est, de la même façon, au sein des Etats membres que se déterminent les conditions dans lesquels les exécutifs font, le cas échéant, l'objet d'un contrôle quand ils exercent leur mandat au Conseil européen et au Conseil de l'UE.

En conclusion, le CESE estime qu'il revient aux responsables politiques de parler davantage d'Europe et aux institutions européennes de répondre à la demande, bien réelle, de débat démocratique sur l'Union. **Tout cela ne sera possible qu'avec une politique de communication centrée sur les enjeux européens et conduite par les responsables politiques eux-mêmes**, et non pas par les administrations ou par leurs porte-paroles comme c'est encore trop souvent le cas. Selon notre assemblée, c'est, d'une part, sur **l'impératif d'explication du fonctionnement de l'UE** et, d'autre part, sur **l'impact de l'UE sur les préoccupations quotidiennes des citoyens**, qu'il importe d'insister.

Mettre le cap sur la reprise de l'activité et le développement durable

Malgré des signaux de reprise ténus, les conséquences économiques et sociales de la crise se font toujours lourdement ressentir. Le rapport 2013 sur l'évolution de l'emploi et de la situation sociale publié par la Commission le 21 janvier est à cet égard parlant. Le chômage se stabilise mais à des taux élevés et plus hauts qu'il y a un an - 12,1% dans la zone euro et 10,9% hors zone euro-. Et si les projections tablent sur une croissance de l'ordre de 1% dans la zone euro, le quart de la population en situation de pauvreté ou d'exclusion risque bien de le demeurer. Et dans ce contexte, les budgets sociaux, qui devraient jouer un indéniable rôle d'amortisseur et de stabilisateur économique, sont soumis à de très fortes contraintes.

L'UE est confrontée à un double défi à mener de front : consolider les fondations de l'UEM afin de la doter des moyens de faire face à d'éventuelles nouvelles crises ; au-delà de la zone euro mais en parallèle, dessiner une véritable stratégie de croissance pour toute l'UE. Alors que le budget de l'Union devrait être un catalyseur au service du développement durable et de la cohésion sociale, il déplore vivement, que pour la période 2014-2020, il restera cantonné à moins de 1% du PIB de l'Europe.

Consolider l'intégration de la zone euro

Le propos n'est pas ici de retracer la genèse de la mise en place de l'Union économique et monétaire - UEM - mais de relever **les évolutions intervenues ces dernières années qui ont marqué un tournant majeur**.

On retiendra tout d'abord, s'agissant du pilier « **gouvernance économique et budgétaire** », les premières mesures prises dans l'urgence pour éviter l'éclatement de la zone euro. Depuis, d'autres mesures de nature à la fois économique et budgétaire destinées notamment au renforcement de la surveillance budgétaire et des politiques économiques nationales ont été prises. Ces règles, dont certaines plus rigoureuses s'accompagnent de mécanismes d'alerte, de corrections et de sanctions à l'intention des pays de la zone euro, ne font cependant pas l'unanimité et suscitent même des débats vifs sur leur adéquation à une reprise de la croissance et à l'accélération de la transition économique, sociale et environnementale. Le CESE est conscient de la difficulté de l'exercice mais la consolidation de la zone et le soutien vigoureux à l'activité économique relèvent d'une même démarche selon des dosages différents.

Pour ce qui concerne le second pilier de l'UEM, le CESE enregistre avec satisfaction que l'**Union bancaire**, dont l'objet est de restaurer la confiance dans le système bancaire européen, est fermement en train de prendre forme avec l'institution du « **Mécanisme de supervision unique** » et d'un « **Mécanisme de résolution unique** »

En tout état de cause, pour notre assemblée, **il est essentiel que les pouvoirs publics s'engagent à associer les partenaires sociaux et les acteurs de la société civile à l'agenda, à la définition et à l'évaluation des réformes à mettre place**. L'élaboration, dans le cadre du semestre européen, du Programme National de Réforme-PNR- doit devenir emblématique d'une vraie volonté d'en faire un exercice interactif de concertation avec une réelle restitution sur les observations et recommandations formulées par les autorités nationales. En insistant également sur l'importance d'obtenir, au titre des PNR, du Conseil et de la Commission, un **réel suivi en réponse aux contributions écrites établies par**

les sociétés civiles nationales, le CESE européen ne dit pas autre chose dans son avis du comité de pilotage Europe 2020 sur la Communication de la commission-Examen annuel de la croissance 2014- porté par Mme Evelyne Pichenot. Dans la même veine, il est également important, comme le préconise le CESE européen, de veiller à l'envoi au Conseil européen du rapport annuel intégré des CES nationaux et institutions similaires afin de l'interpeler et de l'aiguillonner sur les préoccupations des sociétés civiles.

Dans l'immédiat, l'UEM demeure fragile et sa consolidation repose d'abord sur un assainissement budgétaire incarné dans des programmes de réformes aux conséquences économiques et sociales lourdes. Pour certains Etats, elles se manifestent par des coupes très significatives dans les dépenses sociales et d'éducation, des réductions des salaires nominaux et des licenciements massifs. Le FMI a d'ailleurs fait le constat qu'il avait insuffisamment apprécié l'impact, en Grèce, en Irlande et au Portugal, des politiques d'ajustement budgétaire et l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques) les effets secondaires pervers de recommandations destinées à restaurer la croissance. C'est pourquoi, **le CESE se prononce pour une adaptation des objectifs en matière de réforme aux particularités et aux contraintes propres à chaque Etat selon des modalités qui restent à définir.**

Au vu des évolutions en cours, la problématique de l'opportunité de **la création d'une capacité budgétaire** au sein de l'UEM, comme une première étape vers une Union budgétaire, est posée. Le CESE constate que l'UEM est actuellement dans un « entre-deux » : elle affiche une politique monétaire intégrée conduite par la BCE mais l'absence de politique budgétaire propre freine la marche vers plus de convergence entre les économies des pays de la zone euro. Dans un environnement où les problèmes de dette souveraine, de compétitivité et de crise bancaire sont loin d'être résolus, **l'intégration budgétaire viendrait utilement rééquilibrer le pilier monétaire et compléter si ce n'est renforcer la crédibilité de l'Union bancaire largement évoquée précédemment.** Le CESE ne méconnait pas l'ampleur du chemin à parcourir et les difficultés à surmonter en particulier sur le volume et l'abondement de cette capacité, voire sur la nécessité ou non de modifier les traités actuels.

Investir dans des stratégies mobilisatrices

Lancée en Mars 2010, la **Stratégie Europe 2020** a pris la relève de la Stratégie de Lisbonne dont le bilan avait alors été jugé plus que mitigé. A un an de sa révision de mi-parcours, force est de constater que la Stratégie Europe 2020 ne s'est pas révélée à la hauteur des ambitions affichées et que la réalisation de ses objectifs apparaît de plus en plus éloignée.

Parachever le marché intérieur

Actuellement, **trop de blocages entravent encore son efficacité et nuisent à son approfondissement**. Ainsi, le secteur des services, qui représente 65% du PIB, pâtit, malgré notamment l'instauration de guichets destinés à rendre plus simple les formalités administratives et douanières, d'un manque de progrès dans le domaine de la convergence des réglementations fiscales et sociales. La fragmentation de l'activité bancaire pénalise les PME dans leur accès au crédit dans des conditions favorables à leur développement. Il faut rappeler que l'UE comprend plus de 20 millions de PME : des PME qui fournissent les deux tiers des emplois dans le secteur privé et génèrent plus de la moitié de la valeur ajoutée

créée au total par les entreprises actives dans l'UE. Les procédures applicables à la passation des marchés publics demeurent fastidieuses et onéreuses. Les stratégies industrielles sont essentiellement nationales, ce qui ne plaide pas en faveur du décloisonnement des marchés tels que ceux de l'énergie, des transports, du numérique, etc. La liste n'est pas exhaustive mais ces quelques exemples significatifs n'ont d'autre but que de démontrer l'urgence à avancer pour lever les blocages persistants.

Précisément, la Commission, dans le cadre de la stratégie UE 2020, a ciblé une série de mesures de nature à lever les obstacles et tendre vers **une optimisation du fonctionnement du marché intérieur** afin de créer un climat propice au déploiement de l'activité des entreprises européennes dont le champ de prospection se limite pour la majorité d'entre elles au marché unique. De façon plus large, il s'agit d'offrir un environnement favorable aux affaires et à la venue d'investissements directs étrangers. Dans ce contexte, **la revue à mi-parcours sera une étape importante qui devrait être l'occasion d'évaluer les progrès enregistrés et les points de blocage persistants**. Cette évaluation devrait plus particulièrement porter sur les chantiers suivants : la simplification des démarches administratives, l'aplanissement des disparités législatives et réglementaires présentes dans de très nombreux secteurs, la facilitation de la signature des contrats pour les entreprises et les consommateurs... Il conviendrait également de cerner, au plan des Etats, les impacts négatifs de certaines dispositions en matière économique, sociale et environnementale.

Engager une politique d'investissements de long terme

La Commission européenne a successivement adopté, en avril 2011 puis en octobre 2012, l'Acte pour le Marché unique I et II destiné à relancer l'économie européenne par davantage de croissance, de compétitivité et de progrès social. **Le CESE considère comme prioritaire la restauration de la compétitivité de l'UE**. Et pour ce faire, toute l'énergie et la volonté des décideurs doivent d'abord être tournées vers la **réindustrialisation de l'espace européen**. Car les chiffres parlent d'eux-mêmes. Certes, l'industrie compte pour plus de 80% des exportations et des investissements de recherche et de développement et elle rassemble près de 25% des emplois du secteur privé. Mais, son apport au PIB de l'UE a enregistré un recul de 0,5 point pour être à 15,1% à l'été 2013. Quant aux investissements, ils ont chuté de 21% du PIB en 2007 à 18% en 2012 et les différentiels de compétitivité s'accentuent entre Etats membres.

La **définition d'une stratégie industrielle offensive** est donc d'un enjeu crucial si l'UE veut être parmi les grands blocs qui compteront dans la « troisième » révolution industrielle fondée sur l'innovation, la recherche, le développement durable. Après l'éclatement de la bulle financière avec toutes les conséquences qu'elle a entraînées, **c'est bien l'économie réelle qu'il faut désormais replacer au premier plan**. Le CESE note avec satisfaction qu'il y a une véritable prise de conscience de la nécessité d'agir dans cette direction. La communication de la Commission du 22 janvier 2014 en faveur d'une renaissance industrielle en Europe, le rapport d'initiative du Parlement européen ou encore le débat organisé par BusinessEurope sur cette même thématique en sont l'illustration. Mais au-delà d'un consensus formel que tout un chacun peut partager autour des propositions formulées pour redynamiser le tissu industriel, notre assemblée souhaite centrer ses préconisations sur le ciblage **des gisements de croissance et d'emploi** à valoriser et sur les **modalités de financement des plans d'investissements** à mettre en place pour créer les opportunités et les emplois de demain.

L'Europe dispose de capacités d'inventivité et d'innovation dans les **industries de haute technologie** au sens le plus large qui ne sont plus à démontrer. A l'aune des atouts et des avantages qualitatifs qu'elle détient, le CESE estime que les efforts doivent pour une large part se concentrer sur ces filières en misant beaucoup plus sur la **recherche et le développement**, les **clusters** et les **PME innovantes** dans les secteurs clés pour l'avenir : les biotechnologies, les nanotechnologies, les matériaux nouveaux, la chimie verte, le numérique... On soulignera, que les emplois de haute technologie ont cru de 20% entre 2000 et 2011, qu'ils représentent 10% de l'emploi total et que le taux de chômage est dans ce secteur de 4%. De plus, chaque emploi génère quatre autres emplois connexes. Le CESE soutient, par ailleurs, sans réserve le nouveau programme de recherche « Horizon 2020 » lancé par l'UE qui incite les Etats-membres à porter leurs investissements en ce domaine à 3% du leur PIB, ce qui permettrait à terme de parvenir à la création de 3,7 millions d'emplois.

Il lui paraît également d'une grande importance de valoriser l'économie sociale et solidaire dont le rôle en faveur de la cohésion sociale et du développement d'une économie durable et résiliente vient d'être rappelé par la Commission européenne en janvier 2014 lors de la Conférence de Strasbourg sur **l'entrepreneuriat social**. Dans ce contexte, il est cependant nécessaire que les instances européennes améliorent le cadre juridique et financier de ces structures avec en préalable, la reconnaissance de la pluralité des formes d'entrepreneuriat social en Europe. S'agissant plus spécifiquement des mutuelles, qui pourvoient assurances, soins de santé et services sociaux à près de 230 millions de citoyens européens, notre assemblée réitère son attachement à la création d'un **statut de mutuelle européenne**.

Enfin, il faut parier sur la transition énergétique pour une économie bas carbone et éco-efficiente en ressources dont on sait quelle recèle de vraies potentialités de croissance et d'emplois verts pour l'avenir. L'UE est bien placée dans le domaine des technologies à faible carbone grâce notamment à ses très nombreux brevets. Elle est cependant de plus en plus concurrencée sur les créneaux de l'innovation et de l'efficacité par les puissances émergentes comme la Chine ou l'Inde mais aussi par les Etats-Unis. Force est de constater que la politique énergétique de l'UE, qui vise à combiner **compétitivité, durabilité et sécurité des approvisionnements**, est demeurée jusqu'à maintenant par trop embryonnaire et encore trop largement dominée par la défense des intérêts économiques et commerciaux des différents Etats membres. Dans ce contexte, il est essentiel que l'UE parvienne à dépasser ses divergences pour relever les grands défis auxquels elle est confrontée : la lutte contre le changement climatique ; la réduction des consommations énergétiques ; l'achèvement du marché intérieur de l'énergie, la consolidation des réseaux et des interconnexions énergétiques ; l'amélioration de l'efficacité énergétique et la diversification du bouquet énergétique afin de diminuer à la fois l'impact du coût de l'énergie sur la compétitivité des entreprises européennes ainsi que sa dépendance aux énergies fossiles et à certains pays producteurs. A cet égard, notre assemblée constate que les **conclusions du Conseil européen du 22 mars sur le paquet « énergie-climat 2030 »** se bornent à renvoyer, sans aucun objectif précis, tout accord sur le sujet à octobre 2014 au risque de rendre la recherche du consensus encore plus épineuse. Elle relève qu'il n'est fait aucune référence à la proposition de la Commission d'une réduction contraignante d'au moins 40% des émissions de gaz à effet de serre et d'un objectif de 27% d'énergies renouvelables d'ici 2030.

Mobiliser les indispensables financements

A ce stade de la réflexion, le CESE observe que la revitalisation du tissu économique européen exigera des **investissements de long terme** massifs et la question centrale de leur financement doit être clairement posée. La Commission évalue « *les besoins en investissements dans les infrastructures de transport, d'énergie et de télécommunications d'importance européenne à un million de trillion d'euros pour la période allant jusqu'à 2020* ». Notre assemblée ajoute que les **systèmes d'éducation et de formation** et par-delà même les **besoins en qualifications** pour répondre aux besoins du marchés de l'emploi et aux évolutions technologiques requerront également des moyens budgétaires conséquents. Elle partage l'ambition affichée par le Conseil Education du 24 février au bénéfice d'un renforcement de la formation tout au long de la vie, de la facilitation des transitions entre éducation, formation et travail et la promotion des actions de formation en milieu professionnel. Mais sans dotations nouvelles, ces orientations resteront pour partie lettre morte. **L'importance d'une consolidation de l'espace européen d'enseignement supérieur par une plus grande mobilité des étudiants est, par ailleurs, majeure.** Aujourd'hui, le programme Erasmus ne touche que 3% des étudiants français. Il convient de lui donner une tout autre dimension sans oublier pour autant que l'accroissement de la circulation des étudiants suppose aussi de progresser vers davantage d'harmonisation des contenus des cursus universitaires et des systèmes de bourses. Par ailleurs, l'objectif de promouvoir les actions de formation en milieu professionnel appelle également une mobilisation renforcée en faveur de la mobilité des apprentis dans le cadre du programme Erasmus+ ou encore des échanges européens entre les créateurs d'entreprises via le programme Eramus+ - entrepreneurs - permettant à un jeune créateur de bénéficier de l'accompagnement d'un entrepreneur expérimenté d'un autre pays auprès duquel il travaille entre 1 et 6 mois.

Dans cette perspective, **toutes les sources de financement possibles publiques et privées et de cofinancements doivent être mobilisées dans le seul but d'en optimiser l'usage.** La Confédération européenne des syndicats propose un plan de relance pour une croissance durable et des emplois de qualité « *Une nouvelle voie pour l'Europe* » fondé sur un objectif d'investissement annuel de 2% du PIB européen sur une période de 10 ans dans les secteurs précédemment évoqués dans l'avis. Selon ses estimations, ce plan pourrait se traduire une augmentation du PIB de 3% et entre 9 et 11 millions d'emplois. Cette proposition, qui vise à déplacer le curseur en faveur de la reprise, peut utilement contribuer, du point de vue du CESE, à faire progresser le débat sur les mesures prioritaires à prendre autour des investissements de long terme et du soutien aux PME.

Dans le droit fil de ses observations, le CESE réitère son attachement à ce que **l'amélioration des conditions d'accès pour les PME à des moyens de financement** en adéquation avec leur situation soit poursuivie sans relâche. Il juge que les actions de soutien déployées par Commission via entre autres la BEI (Banque européenne d'investissement), le programme cadre pour l'innovation et la compétitivité et son mécanisme de garantie de prêt qui a plus spécialement bénéficié à des entreprises de 10 salariés ou moins, vont dans la bonne direction. Compte tenu des enjeux, il est favorable à ce que les augmentations à venir de capital profitent de façon significative aux PME et que les garanties de prêt à leur intention dans le cadre du programme COSME en faveur de la compétitivité des entreprises et des PME soient élargies. Dans le même ordre d'idées, les liens entre la BEI et les banques publiques d'investissement gagneraient à être resserrés. Quant à l'institution d'un nouveau

portail en ligne répertoriant l'ensemble des instruments financiers ouverts aux PME, il devrait faciliter et simplifier leurs démarches.

S'agissant **des aides d'Etat** qui tiennent une place loin d'être négligeable au bénéfice de projets importants d'intérêt européen commun (IPCEI) et qui conjuguent fréquemment aides publiques et aides privées, notre assemblée souhaite marquer son assentiment au projet de refonte des règles président à l'éligibilité et à l'admissibilité de ces dossiers. Certains critères envisagés lui paraissent particulièrement pertinents : répondre à un besoin de croissance et d'emploi sous réserve de favoriser les emplois décents ; engager des opérations stratégiques porteuses mais qui tiennent compte, pour notre assemblée, des normes environnementales ; réunir des financements en provenance de plusieurs Etats. En tout état de cause, elle suivra attentivement les résultats de la consultation publique lancée le 28 janvier à ce sujet.

Il n'en reste pas moins, comme l'a encore rappelé récemment M. Michel Barnier, que **le financement de long terme de l'économie en Europe est assuré à 75 % par les banques** alors qu'aux Etats-Unis, ce sont les marchés financiers qui l'assurent. La Commission a annoncé son intention de mettre en place des mesures spécifiques pour que les investisseurs institutionnels - assureurs, fonds de pension, etc... - soient incités à venir aux côtés des banques à soutenir des projets d'investissements. Dans le climat actuel d'atonie économique et de très grande méfiance chez les épargnants et les investisseurs à s'engager à plus ou moins long terme, aucune piste ne saurait être négligée. **Constatant que les marchés des capitaux ne concourent actuellement qu'à hauteur de 25 % des besoins de financement, le CESE estime qu'ils devraient davantage être orientés vers l'économie réelle.**

Promouvoir la dimension sociale de l'UE

Nombreux sont ceux qui dénoncent l'insuffisance persistante de dimension sociale au sein de l'UE. Quant aux Européens eux-mêmes, une récente étude menée par l'Observatoire IPSOS/Crédit agricole Assurances montre que leurs inquiétudes ne cessent de croître et restent très largement dominées par le risque de perdre leur emploi - 56% - ou de verser dans la précarité - 60% -. On rappellera que le taux de chômage a considérablement progressé : entre 2008 et 2013, il a bondi de 7,1% à 10,9% et, s'agissant des jeunes, il est passé de 15,8 % à 23,5 %.

L'élargissement de l'UE à 28 membres et plus encore la constitution d'une Union économique et monétaire entre 17 de ses membres justifient à plus d'un titre de se situer dans une perspective de recherche de **cohésion sociale** plus avancée. Et, il est indéniable que les disparités nationales en matière de salaires, de protection sociale, de fiscalité ont notamment conduit, dans le cadre du marché unique, certains à « profiter » de leurs avantages comparatifs pour déployer des pratiques de concurrence assimilables à du dumping social. Les secteurs de l'agroalimentaire, des transports ou du bâtiment en sont des bons exemples.

Pour le CESE, **il est donc fondamental de redonner tout son sens à la notion de solidarité** afin qu'elle ne soit pas un simple slogan mais qu'elle participe de la relégitimation du projet européen auprès d'opinions publiques qui ont le sentiment, dans une conjoncture économique difficile, d'un délitement du modèle européen fondée sur la croissance

économique et l'amélioration des conditions de vie et de travail. A cette fin, l'objectif n'est pas d'instituer en tant que tel un pilier « dimension sociale » qui viendrait contrebancer les piliers économiques et monétaire mais de faire en sorte que cette dimension imprègne et guide la définition de toutes les politiques européennes. L'UEM, compte tenu des contraintes spécifiques auxquelles elle est confrontée, doit être l'avant-garde et le terrain par excellence de cette mise en œuvre.

Promouvoir plus amplement le dialogue social européen

Le processus d'intégration européenne est indissociable de l'objectif de progrès social, de la création d'emplois et de la définition de normes sociales au bénéfice de tous les travailleurs de l'Union européenne. Dans cette perspective, l'institution d'un dialogue social de haut niveau revêt un caractère déterminant. Or, force est de constater que celui-ci peine à marquer son territoire et à imprimer, au terme de 20 années d'existence, sa marque. Certes, le protocole social, issu de la négociation des partenaires sociaux européens et annexé au traité de Maastricht a dessiné le cadre pour un véritable dialogue social au niveau européen. Ce cadre a d'ailleurs permis de conclure des conventions-cadres sur le congé parental, le travail à temps partiel, les contrats de travail à durée déterminée, le télétravail ainsi que sur le stress dû au travail. Depuis cependant, plus aucun nouvel instrument contraignant n'a été adopté.

Pour le CESE, **le dialogue social doit être un moteur de l'édification de l'Europe.** Toutefois, il ne pourra s'imposer comme une force reconnue de proposition et de participation à la formulation des politiques publiques et d'une gouvernance plus équilibrée, sans s'être au préalable plus solidement structuré grâce à des programmes spécifiques comme PROGRESS, EURES proposés par la Commission. Aujourd'hui, le dialogue s'opère selon différents formats. Il est bipartite lorsqu'il se limite à la participation des organisations représentant les employeurs et les travailleurs et tripartite quand il s'élargit aux institutions européennes. Il est, par ailleurs, soit interprofessionnel, soit sectoriel : dans le premier cas, il recouvre l'ensemble des secteurs de l'économie et du marché du travail européen ; dans le second cas, il porte sur un secteur d'activité spécifique pour toute l'UE. Il existe, à ce jour, 40 comités européens de dialogue sectoriel. **Il importe d'ailleurs de faire de la négociation de conventions collectives sectorielles une composante structurante du dialogue social.** C'est en effet, à ce niveau, pour chaque branche d'activité, que les partenaires sociaux peuvent parvenir à s'entendre autour de standards européens en matière de formation professionnelle et ce, dans le but d'anticiper les transitions et de s'inscrire dans une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Il souhaite, à cet égard, mettre l'accent sur l'importance **d'une meilleure association des organisations de jeunesse notamment dans la mise en œuvre des mesures pour l'emploi de jeunes et de la garantie pour la jeunesse.**

Face à cette superposition et à cet entrecroisement de configurations, il est indispensable d'œuvrer pour une meilleure articulation et davantage de coordination entre ces diverses formes. Car pour notre assemblée, le but est clair : il s'agit de parvenir à de **nouvelles méthodes de gouvernance conjuguant concertation et compromis entre institutions européennes et partenaires sociaux.** A cet égard, le CESE se félicite de l'initiative du Parlement européen qui vient de demander au CES européen de se pencher une nouvelle fois sur la dimension sociale de l'UEM en se focalisant plus particulièrement sur la question du dialogue social.

Notre assemblée prend acte des conclusions du Conseil européen d'octobre 2013 sur le principe d'une implication plus grande des partenaires sociaux dans les processus décisionnels. Mais de son point de vue, il faut aller plus loin avec une vraie prise en compte des consultations menées avec les partenaires sociaux dans le cadre notamment du sommet social tripartite annuel et du dialogue macroéconomique. Dans le droit fil de cette recommandation, il est primordial qu'une place plus large, à chacune des étapes de la procédure du semestre européen, soit reconnue aux partenaires sociaux européens et nationaux : examen annuel de la croissance, recommandations adressées aux États membres, etc.

Lutter contre la concurrence faussée et agir pour l'emploi

A l'échelon européen, certains Etats utilisent ouvertement les différences de fiscalité, de niveau de salaire ou de protection sociale pour favoriser à leur bénéfice la délocalisation d'entreprises ou la mobilité des travailleurs. Les disparités demeurent importantes au sein de l'UE. En termes de parité de pouvoir d'achat (PPA), les variations salariales peuvent aisément aller de 1 à 6. Les taux d'imposition enregistrent également des écarts conséquents entre les plus élevés enregistrés en 2012 en France (33%), à Malte (35%) et en Belgique (34%), et les plus faibles en Bulgarie et à Chypre (10%) ainsi qu'en Irlande (12,5%).

Bien évidemment, d'autres facteurs interviennent dans les stratégies d'implantation des entreprises à l'instar de la qualité des infrastructures et des services publics, de la position géographique, etc. **Pour autant, on ne peut faire fi des distorsions de concurrence actuellement existantes qui, si elles ne sont pas corrigées, accentueront les pratiques de « dumping » et les tendances à un nivellation vers le bas de l'ensemble des dispositifs de protection sociale. Le respect des principes et des droits fondamentaux en matière de liberté syndicale et de négociation collective constitue des éléments qui participent aussi du combat contre le dumping social.**

Ouvrir la voie à une harmonisation fiscale et sociale européenne

L'harmonisation fiscale et sociale est une question prioritaire tant les distorsions dans ce domaine pèsent sur certains secteurs d'activité et sur l'emploi en France. L'annonce de la mise en place d'un salaire minimum en Allemagne peut constituer un premier pas vers une plus grande convergence fiscale et sociale qui nécessitera cependant de prendre en compte également la diversité des situations entre partenaires européens en termes de taux, d'assiette et de modalités de financement de la protection sociale.

S'inspirant de ce que fut en son temps le serpent monétaire européen, l'instauration d'un « **serpent fiscal et social** » au sein de la zone euro se fonderait sur des limitations minimales et maximales de fluctuations. A l'intérieur de ces marges, se positionneraient les taux d'imposition sur les sociétés, l'IRPP (Impôt sur le revenu des personnes physiques) et les cotisations sociales avec en perspective, une harmonisation progressive et graduelle vers des taux médians. Il conviendrait au moins, dans un premier temps, d'avancer vers une harmonisation des assiettes. Dans un champ aussi délicat, ce projet ne pourrait que reposer que sur la volonté politique des états désireux d'avancer dans cette direction. : l'Allemagne et la France pourraient ouvrir la marche. En tout état de cause, du point de vue de notre assemblée, ce mécanisme serait de nature à concourir de façon efficace à la lutte contre la concurrence faussée et contre l'évasion et la fraude fiscales.

Œuvrer pour des salaires minima dans toute l'UE

A l'heure actuelle, 21 Etats membres disposent d'une législation nationale établissant un salaire minimum légal. Les sept autres Etats (Allemagne, Autriche, Chypre, Danemark, Finlande, Italie, Suède) disposent d'un salaire minimum par branches ou prévoient des salaires minimums déterminés par négociation entre partenaires sociaux. S'agissant de l'Allemagne, l'annonce, en novembre 2013, de l'instauration d'un salaire minimum à partir du 1er janvier 2015 pourrait changer la donne et créer un effet diffusant vers d'autres pays. Cette diversité de situations est, en outre, accentuée par un éventail dans les niveaux de rémunérations extrêmement ouvert.

Le CESE constate que ces différences sont préjudiciables à l'établissement de règles de concurrence plus équitables et au développement d'emplois décents. Par référence au seuil de pauvreté tel que défini par l'UE, à savoir 60% du revenu médian national, **il se prononce pour l'inscription à l'agenda social de l'UE, comme un objectif vers lequel tendre, du principe dans tout Etat européen, d'un salaire minimum**. Il pourrait représenter à terme 60% du salaire moyen national. Toute latitude devrait néanmoins être laissée aux gouvernements concernés pour définir le rythme et les voies et moyens de se rapprocher de cet objectif.

Renforcer les mesures de contrôle des détachements de travailleurs

Les seuls éléments statistiques disponibles en ce qui concerne le nombre de détachements de travailleurs émanent des données issues des formulaires de sécurité sociale. En 2011, les pays qui ont accueilli le plus de travailleurs dans cette situation ont été l'Allemagne -311 361-, la France -161 954- et la Belgique -125 107-. Quant à l'origine de ces travailleurs, ils viennent principalement de Pologne -227 930-, d'Allemagne -226 850- et de France -144 256-. On peut, par ailleurs, estimer qu'entre 2009 et 2010, leur nombre a cru de 6% et de 14% entre 2010 et 2011. S'agissant des secteurs d'activité, la construction est de loin la plus concernée avec 43,5% des détachements en Europe. Suivent l'industrie (27,2%), les services (26,8%) et l'agriculture (2,5%).

Malgré des ambiguïtés et des imprécisions qui demeurent, le CESE reçoit comme un signal positif la récente directive d'exécution qui vise à améliorer la mise en œuvre et le suivi des conditions de travail des travailleurs détachés temporairement dans un autre pays que le leur et au-delà, à lutter contre les abus. Des abus qui s'étaient développés en cherchant à tirer avantage et profit des failles de la directive initiale 96/71 du 16 décembre 1995 sur ce sujet et des disparités de prélèvements sociaux et de salaires entre pays de l'UE.

Notre assemblée prend acte d'un certain nombre de ses dispositions actées à l'issue du compromis auquel sont parvenus, après d'âpres négociations, le Conseil, la Commission et le Parlement : critères à prendre en compte pour juger de l'authenticité d'une situation de détachement ; mise en œuvre d'une liste ouverte mais non obligatoire, ainsi que le souhaitait le Parlement, de mesures nationales de contrôles et d'exigences administratives ; communication à la Commission des examens complémentaires diligents en matière d'inspection; introduction, dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, où se retrouve la majorité des détachements frauduleux, d'un principe de responsabilité conjointe et solidaire obligatoire des donneurs d'ordre et de leurs sous-traitants.

La lutte contre les détournements de la réglementation applicable exige à l'évidence l'édition de règles claires et précises et la directive susmentionnée va dans ce sens. Mais, pour le CESE, elle suppose aussi, dans un contexte de libre circulation des

personnes et des travailleurs, **une coopération plus étroite entre les corps de contrôle des différents États membres complétée par la constitution d'un corps d'inspecteurs du travail européen.**

Le CESE salue enfin la proposition de loi sur la sous-traitance et contre le dumping social adoptée le 25 février par l'Assemblée nationale qui pose également le principe de « responsabilité solidaire » mais dont le champ d'application se veut plus large puisqu'il ne recouvrirait pas le seul secteur du bâtiment et des travaux publics mais l'ensemble des secteurs d'activité.

Mettre en œuvre le tableau de bord d'indicateurs sociaux

Le CESE souscrit à l'accord intervenu entre les chefs d'Etat et gouvernement relatif à l'institution d'un tableau de bord composé de cinq indicateurs clés dans le but d'une meilleure surveillance de la situation sociale et de l'emploi au sein de l'UEM : taux de chômage et son évolution ; taux des jeunes ne travaillant pas et ne poursuivant ni études ni formation; revenu réel brut disponible des ménages ; taux de risque de pauvreté de la population en âge de travailler ; inégalités. Il est effectivement essentiel de disposer d'outils de diagnostic partagés et leur adoption constitue à ce stade un point positif. Il regrette néanmoins que le texte de l'accord, en retrait par rapport aux propositions initiales de la Commission, n'intègre ni **indicateurs environnementaux, ni indicateurs auxiliaires plus fins sur la qualité de l'emploi : part de bas salaires, part des emplois à temps partiel et à durée déterminée...** En tout état de cause, il conviendra de s'attacher à ce que les indicateurs retenus participent, dans le cadre du semestre européen, d'une approche plus qualitative des objectifs de convergence des politiques de l'emploi et des politiques sociales. Un bilan de leur mise en œuvre devra à moyen terme en être tiré.

Déclaration des groupes

Agriculture

Notre assemblée a choisi le bon moment pour débattre de l'Europe ; à quelques jours des élections européennes, notre avis peut contribuer, avec d'autres initiatives bien sûr, à motiver les électeurs à se rapprocher de l'Europe.

Ce texte nous offre une occasion supplémentaire de rappeler que l'Europe n'est pas à l'origine de tous les maux contrairement à ce que disent certains politiques qui se défaussent de leurs responsabilités.

La crise que nous traversons actuellement ne doit pas nous faire douter de l'Europe, bien au contraire. Les valeurs portées par les Pères fondateurs, la paix, la démocratie, la liberté, restent d'actualité et ne seront jamais acquises une fois pour toute.

L'Union européenne ne manque pas d'atouts. Il faut mettre en avant l'originalité de sa construction, sa puissance économique, ou encore sa référence monétaire.

Les agriculteurs ont, depuis les premiers traités, une relation particulière avec l'Europe. Si elle a permis de dynamiser et d'organiser le secteur agricole, notre secteur a contribué lui aussi à forger l'identité européenne. Cette connaissance ancienne et approfondie qu'ont les agriculteurs de l'Europe leur permet de dialoguer directement avec les instances communautaires et nos partenaires européens. Notre échange ne s'est jamais interrompu et, ce, malgré une transcription des textes par la France, qui se traduit trop souvent par des lourdeurs administratives et des complexités technocratiques.

Ce mode de fonctionnement que nous avons mis en place est également accessible aux autres secteurs d'activité et aux citoyens européens d'une manière générale sur des thématiques essentielles, et notamment cette Europe sociale et économique, dont on peut reconnaître les avancées mais qui a encore de grandes marges de progrès.

Il fallait effectivement consacrer une grande partie de l'avis à cet aspect tout à fait fondamental. Le groupe partage les préoccupations et les propositions sur ce point, en particulier sur les difficultés liées à la concurrence intraeuropéenne, faute d'une harmonisation sociale et fiscale.

Rendre l'Europe plus proche des citoyens et des représentants de la société civile est un facteur essentiel. Une simple éducation à l'Europe ne suffira pas, multiplier les débats ne servira à rien. Il faut une véritable implication, une véritable participation aux travaux de l'Europe. Et il faut que les Européens puissent constater, de manière concrète, l'impact de ces travaux sur leur vie quotidienne et dans leur vie professionnelle.

Mais, pour cela, il faut continuer à construire l'Europe, à développer, comme cela a été fait pour l'agriculture, des politiques communes. Il faut parachever le marché intérieur, s'engager dans une politique industrielle offensive, mobiliser des investissements de long terme.

L'Europe a atteint bien des objectifs qui lui étaient assignés au départ ; nous avons désormais une plus grande ambition, de plus grandes exigences, car nous croyons que l'Europe n'est pas le problème mais qu'elle est la solution.

Le groupe de l'agriculture s'est prononcé sans réserve en faveur de cet avis.

Artisanat

Les critiques et la méfiance des citoyens à l'égard de l'Union Européenne n'ont cessé de s'accroître ces dernières années. Le fonctionnement des institutions paraît illisible et les politiques européennes sont de plus en plus vécues comme porteuses de contraintes.

La crise économique n'a fait qu'aggraver cette situation et elle interroge sur la capacité de l'Union à mener des actions efficaces pour relancer la croissance et l'emploi. Les récents événements ukrainiens ne font que rappeler l'urgence d'une position européenne forte.

À la veille des élections européennes, face à cet euroscepticisme croissant, il était opportun que le CESE recherche des leviers susceptibles de donner une nouvelle impulsion à l'Europe et de la rapprocher de ses citoyens.

Il convient donc de renforcer la dimension politique et la légitimité de l'Union.

L'avis propose de faire une pause dans les élargissements et d'encourager des coopérations étroites entre quelques États souhaitant approfondir ensemble un certain nombre de projets économiques ou sociaux. Les résultats de ces collaborations pourraient avoir un effet d'entraînement sur d'autres États membres.

L'avis appelle également à renforcer le contrôle démocratique de la zone euro, soulignant en particulier la nécessité d'accroître le rôle des Parlements nationaux dans les décisions relatives à la coordination budgétaire.

Enfin, pour restaurer le sentiment d'appartenance des citoyens à l'Europe, l'avis insiste sur le besoin de mieux reconnaître les organisations de la société civile et de conforter la place du dialogue social européen, ou encore d'encourager les dispositifs de mobilité des jeunes ou des chefs d'entreprises.

Autre défi essentiel : élaborer une véritable stratégie de croissance pour l'Union européenne.

Au-delà des réformes nécessaires à l'assainissement budgétaire des États, l'avis rappelle, à juste titre, la nécessité de lever tous les blocages qui entravent la compétitivité.

Pour l'artisanat, il est indispensable d'encourager les États à créer un environnement favorable aux activités économiques et de poursuivre la stratégie d'adaptation des réglementations à la taille des entreprises, d'autant que les TPEPME européennes fournissent les deux tiers des emplois privés et génèrent plus de la moitié de la valeur ajoutée.

Un autre point est primordial pour la cohésion européenne : la lutte contre la concurrence faussée entre États membres liée à la grande disparité des systèmes fiscaux et sociaux.

L'artisanat ne peut qu'appeler de ses vœux une harmonisation fiscale et sociale, et plus généralement du coût du travail.

De tels objectifs ne pouvant être mis en œuvre que progressivement, il est dès maintenant nécessaire d'organiser une collaboration étroite entre États membres, dans la lutte contre le recours aux travailleurs détachés à des fins de détournement des règles sociales.

Aussi, l'artisanat rejoint l'avis dans sa recommandation d'un contrôle renforcé des détachements de travailleurs, en application de la directive récemment modifiée.

Considérant que les propositions de l'avis sont à la fois ambitieuses et pragmatiques, l'artisanat l'a voté.

Associations

Enjeu profondément politique, social, économique, mais aussi environnemental, l'avenir de l'Union européenne nous concerne tous. L'avis présenté aujourd'hui intervient à quelques jours d'un scrutin important et du renouvellement des dirigeants des institutions européennes dont l'issue aura un impact sur notre avenir de citoyens européens.

Malgré une inscription dans les textes fondamentaux de l'UE, la citoyenneté et la démocratie européennes connaissent aujourd'hui une crise grave. Le désenchantement populaire grandit à l'égard du projet européen. Il constitue un terreau sur lequel les mouvements populistes croissent pour susciter le repli identitaire et attiser les réflexes nationalistes et xénophobes. Face à ce phénomène préoccupant, l'avis a choisi de promouvoir une Europe ouverte, inclusive et participative, ce que nous saluons.

Redonner vie au projet européen, c'est repositionner les citoyens au cœur de l'Europe et donc ne plus les considérer comme des consommateurs mais comme les acteurs d'un destin commun ; c'est aussi parvenir à transformer l'image d'une Europe procédurière. Pour notre groupe, rendre la démocratie européenne opérationnelle impose trois conditions : des citoyens éduqués et informés ; des institutions les impliquant activement ; une société civile solide et indépendante.

Notre groupe déplore le manque de prise en compte des citoyens et l'insuffisance d'information et de sensibilisation quant au rôle des institutions et aux politiques communautaires décidées. Nous insistons donc sur la nécessité d'encourager les médias, notamment le service public, à jouer davantage et constamment leur rôle d'animation de débats de fond sur l'actualité politique européenne. Nous estimons tout aussi indispensable l'éducation civique, formelle comme non-formelle, par une multiplicité d'acteurs et à tous les âges.

Pour autant, l'idée « *d'européanisme* » ne peut pas être simplement encouragée par le haut mais doit être prise en main par les citoyens européens eux-mêmes. Cela passe par le soutien de la société civile dans son effort de rapprochement entre l'UE et ses citoyens. Le Forum civique européen, le Parlement européen des jeunes, l'association Civisme et démocratie et désormais l'Alliance pour l'année européenne des citoyens témoignent de cet engagement majeur du monde associatif.

Il est donc vital de permettre le fonctionnement indépendant et la viabilité de ces organisations, particulièrement en temps de crise. La concrétisation d'un statut de l'association européenne et d'un statut de la fondation européenne serait de nature à favoriser la reconnaissance, la visibilité et la légitimité des organisations de la société civile. Elle faciliterait leur travail au niveau européen, notamment pour des activités transnationales.

Malgré l'absence de prise en compte de certains amendements déposés par notre groupe, nous avons voté cet avis en félicitant le rapporteur pour l'effort de synthèse réalisé sur un sujet si vaste et sa volonté de s'inscrire dans une vision positive de l'avenir.

Comme indiqué dans l'avis qui nous est soumis aujourd'hui, l'Union européenne a subi de profondes mutations au cours des dernières décennies avec, notamment la réunification allemande dans les années 90, l'intégration de treize nouveaux États dont onze de l'ancien bloc soviétique ou la création de l'Euro. À cela, s'ajoute la montée des puissances émergentes, la raréfaction des ressources naturelles, le changement climatique. Depuis 2008, le déclenchement de plusieurs crises successives - financière, économique, budgétaire - a provoqué un choc qui met à mal la construction européenne.

Les progrès réalisés par l'Union européenne en matière d'intégration, avec un Marché unique et une Union monétaire, mais sans politiques communes en matière économique, fiscale et sociale, ne permettent pas de sortir du cercle vicieux : austérité, baisse de la croissance, aggravation de la situation sociale... La sortie de crise exige une démarche équilibrée entre la maîtrise de la dette et des déficits, le respect des règles communes, et les efforts en matière de solidarité et de relance d'une nouvelle croissance orientée vers le développement durable et l'emploi de qualité.

Parmi les visions qui s'affrontent pour la sortie de crise, celle basée sur l'orthodoxie budgétaire domine. Les tenants de la rigueur doutent de la capacité des États concernés à tenir leurs engagements. D'où la difficulté à mettre en place des mécanismes de mutualisation des dettes ou de financement d'investissements. La boussole européenne reste bloquée sur la rigueur budgétaire, provoquant des dégâts sociaux croissants.

Pourtant, un début de gouvernance monétaire et budgétaire a vu le jour, au fur et mesure du développement de la crise de l'Euro, organisant une certaine solidarité entre États membres.

Un Fonds européen de stabilité financière (FESF), puis un Mécanisme européen de stabilité (MES) ont été mis en place pour venir en aide aux pays les plus endettés. Parallèlement, des mécanismes préventifs de surveillance et un Traité de stabilité financière a été signé en 2012 par 25 États membres.

Le lancement d'une Union bancaire lors du Conseil d'octobre 2012 donne à la Banque centrale européenne (BCE) les moyens de contrôler l'activité des banques pour éviter les dérives, et prévoit un système de garantie des dépôts. Elle viendra compléter les systèmes de supervision financière.

Cependant, une intégration monétaire et budgétaire aboutie serait nécessaire pour que la Banque centrale européenne puisse jouer un rôle de « prêteur en dernier ressort ».

Pour l'heure, ces progrès de l'Union européenne sont lents et insuffisants, et ne concernent que les aspects de gouvernance budgétaire et monétaire, sans projet politique pour impulser et guider l'action. L'effet macroéconomique le plus visible pour les citoyens européens est souvent la stagnation des économies et les conséquences des politiques de rigueur. La crise est gérée par la Commission européenne et les gouvernements sans vrai débat citoyen.

Le fossé se creuse entre l'Europe et les citoyens en dépit de quelques avancées difficiles à percevoir. La crise économique risque de dégénérer en crise politique et démocratique menaçant l'intégration européenne.

Aujourd’hui à la croisée des chemins, l’Union européenne doit se réorienter vers une voie plus juste, plus durable et prendre le chemin d’un modèle de développement plus propice à réaliser son ambition de paix et de progrès qui l’habite depuis l’origine.

La politique industrielle européenne doit faire face à un double défi : mettre un terme aux conséquences désastreuses de la crise financière sur l’économie réelle et préparer l’industrie européenne aux défis de la « troisième » révolution industrielle, conduisant à une industrie bas carbone.

Pour relever ces défis, il faut une politique de soutien à la réindustrialisation de l’Europe, basée notamment sur les *clusters* d’innovation, les percées technologiques et la coopération industrielle, notamment au sein de la zone euro.

Pour la CFDT, conforter le projet européen n’est possible qu’en renforçant la démocratie et la transparence au sein des différentes institutions européennes pour rétablir leur crédibilité et leur légitimité auprès des citoyens :

- renforcer les pouvoirs du Parlement européen : avec les Parlements nationaux, il doit veiller au contrôle démocratique des décisions politiques ;
- donner une nouvelle place au dialogue social européen et dans tous les États membres ;
- apporter plus de transparence dans la gouvernance économique européenne, et intégrer à cette fin des indicateurs structurels sociaux ;
- veiller au respect des instruments européens et internationaux tels que les Conventions de l’Organisation internationale du travail (OIT) par l’Union européenne (UE) et l’ensemble de ses États membres ;
- accroître les droits d’information, de consultation et de participation sur le lieu de travail, notamment en cas de restructurations.

L’avis va dans ce sens en ciblant le renforcement des pouvoirs des députés européens de la zone euro et la réaffirmation du rôle des partenaires sociaux dans la nouvelle gouvernance économique, en particulier par un contrôle démocratique de la Banque centrale européenne.

La CFDT se félicite que l’avis ouvre une nouvelle piste pour faciliter les convergences et réduire les inégalités entre les États au moment où les concurrences sociales et fiscales au sein de l’Union européenne minent la démocratie et les solidarités entre les États.

Une véritable Union budgétaire permettrait, en cohérence avec les systèmes nationaux existants, de réamorcer une solidarité effective dans la zone euro et de développer une politique de relance en temps de crise. Pour la CFDT, une telle évolution plus intégratrice permettrait d’engager la transition écologique en préservant l’emploi et l’intérêt des salariés.

Si l’on veut permettre l’émergence d’un marché du travail intégré en Europe, un socle commun de protection sociale (par pays) constitue un facteur décisif. Un socle de dépenses actives pour l’emploi (formation, aide aux services publics de l’emploi et soutien à la mobilité) pourrait également être envisagé. Cela permettrait de réduire la tendance à utiliser les politiques sociales comme variables d’ajustement et offrirait une visibilité forte auprès des citoyens européens qui percevraient immédiatement les avantages sociaux de la zone euro.

La CFDT est en accord avec les préconisations de l’avis.

La CFDT a voté l’avis.

CFE-CGC

La CFE-CGC tient à saluer le travail du rapporteur Christophe Quarez et aussi celui du président de la section Yves Veyrier.

En effet, tous les deux œuvrent au quotidien avec une recherche permanente du consensus, sans pour autant tomber dans le consensus mou. La qualité des débats est donc au rendez-vous comme celle de cet avis.

Nous tenons aussi à saluer l'arrivée de cet avis en pleine actualité européenne puisque nous sommes à 15 jours des élections. C'est pour nous le rôle et l'essence même du CESE que d'éclairer les débats.

La CFE-CGC est un fervent soutien de l'Europe depuis la première heure.

Aujourd'hui il s'agit pour nous d'aller plus loin dans cette construction européenne afin de parachever l'édifice.

C'est pour cela que, depuis plus d'un an, exactement depuis la conférence sociale de l'été 2013, nous portons à la CFE-CGC la création d'un serpent social et fiscal afin de faire converger les politiques fiscales et sociales des différents pays de l'Union européenne. L'objectif à moyen et long terme étant de lutter contre le dumping social et les délocalisations. Nous ne pouvons donc que saluer la reprise de cette proposition dans cet avis.

Seule une Europe forte nous permettra de sortir de la crise que nous connaissons depuis de longs mois maintenant.

L'Union européenne est souvent présentée aux citoyens français comme la responsable de tous les maux, une espèce de repoussoir et d'exutoire faciles par rapport aux difficultés auxquelles nous sommes confrontés.

Pour la CFE-CGC, il n'en est rien. L'Union européenne est une belle opportunité sous réserve que nous finalisions sa construction.

L'euro seul ne suffit pas.

Nous appelons de nos vœux trois choses :

- Une Europe plus proche des citoyens.
- Une Europe fiscale avec des politiques qui se rapprochent, que ce soit pour les entreprises mais aussi pour les ménages sans oublier les classes moyennes que nous défendons.
- Une Europe sociale qui met le dialogue social au cœur de ses priorités, notamment en utilisant encore plus la richesse que représente l'ensemble des consultations auxquelles nous contribuons, en tant que partenaire social. Une Europe qui ne discute pas du Traité Transatlantique avec les États-Unis en catimini mais qui associe à ces discussions et échanges l'ensemble des partenaires sociaux. Une Europe capable de créer un socle de protection sociale avec un salaire minimum européen. Voir une Europe capable de coordonner ses politiques de l'emploi.

Bref, une Europe capable de relever les défis auxquels nous sommes confrontés, une Europe qui nous donne un nouvel élan, qui soit vécue comme une opportunité et non une contrainte supplémentaire.

Pour toutes ces raisons, le groupe CFE-CGC a voté l'avis.

CFTC

L'avis commence sur un constat que le groupe de la CFTC approuve : « *l'Union européenne bâtie sur la paix retrouvée, doit être réinventée en replaçant le citoyen au cœur d'un projet politique refondé* ».

En effet, les citoyens européens développent un scepticisme croissant.

L'Europe semble de moins en moins perçue comme apte à apporter une réponse aux problèmes économiques et sociaux que traversent la plupart des pays ; quand elle n'est pas accusée d'en être responsable au travers des politiques monétaires, sociales et fiscales.

L'Europe économique comme l'Europe sociale se sont développées sur un crédo de libre concurrence renforçant le poids du financier et des *lobbies* au détriment du politique. La construction même du droit, à partir de situations très différentes et de postures plus ou moins libérales conduit à des concessions qui peuvent être perçues comme des régressions. Les évolutions de la directive service sont, à cet égard, édifiantes.

La création de projets industriels européens, l'harmonisation des pratiques sociales et fiscales restent dans le domaine des vœux pieux. Cette absence de règles du jeu communes, nécessaires à une juste concurrence, transforme en menaces pour les pays les plus sociaux ce qui devrait être une chance.

La libre circulation des personnes résultant de l'espace Schengen, appréciable, dans son principe, aboutit à de graves difficultés, en étant perçue comme une insécurité.

À quand une politique commune de l'énergie ? À quand une vraie politique du développement durable ? À quand une vraie lutte commune contre les dérives financières et fiscales, ne serait-ce que contre les paradis fiscaux intra-européens ? Quelle gouvernance économique et monétaire par rapport à l'euro ?

Dans le même temps, l'institution souffre d'une méconnaissance, bien décrite dans l'avis, de ses fonctionnements. La complexité, le manque de lisibilité démocratique des structures et de la gouvernance entre une assemblée parlementaire élue au suffrage universel, la Présidence de la Commission et le Conseil des ministres, le véritable décisionnaire, n'en facilitent pas la compréhension. D'autant que des États font parfois porter sur l'Europe la responsabilité de choix qu'ils ont approuvé par ailleurs.

La subsidiarité est elle-même en question : le manque de prise en compte de l'avis des citoyens, la volonté normative de l'Europe concernant les grands choix de société liés à la culture du pays, de la responsabilité des États, sont parfois identifiés comme des menaces.

Pourtant, avec le déplacement du *leadership* économique vers l'Asie, la France ne peut pas peser seule sur la scène internationale. C'est vrai également sur la scène politique. Elle a donc besoin, comme ses partenaires européens, d'une Europe forte et solidaire. C'est une condition essentielle pour assurer la croissance sur les marchés européens et internationaux.

Ces constats montrent la nécessité d'une évolution. Le groupe de la CFTC approuve donc les préconisations de l'avis concernant le rapprochement vers les citoyens, les précautions dans l'élargissement de l'Europe, le contrôle démocratique de la zone euro, la place du dialogue social et l'association plus forte de la société civile et des partenaires sociaux dans les mécanismes de décision.

La lutte contre la concurrence faussée par une convergence fiscale et sociale, l'instauration d'un vrai SMIC européen, le meilleur contrôle des détachements sont quelques-unes des propositions fortes de l'avis que le groupe de la CFTC approuve.

Il a voté l'avis.

CGT

Les prochaines élections des 751 députés européens donnent sens à un certain nombre de recommandations du CESE sur la vision d'une Europe aujourd'hui contestée.

Les sondages rappellent d'ailleurs que le fossé se creuse avec les citoyens français, et plus largement européens, entre leurs attentes et les politiques des gouvernements européens. Ainsi, cet avis aurait pu permettre d'ouvrir d'autres perspectives, d'expliquer les autres visions pour une Europe plus solidaire, garante de la paix, répondant aux besoins des femmes et des hommes qui la constituent.

Au-delà du texte, la CGT souhaiterait mettre en évidence un aspect qui a traversé le débat : une sorte d'oukase idéologique consistant à penser qu'aucune autre vision de l'Europe n'est possible en dehors d'un système libéral dont nous avons pu, dans certains de nos avis, en mesurer les limites.

Ainsi, la question est tranchée : « *Si vous n'êtes pas pour une Europe libérale, vous êtes contre l'Europe, vous êtes souverainistes voire nationalistes !* ». Nous avions connu cette instrumentalisation dans le cadre des débats sur le traité constitutionnel qui fut riche et qui fit la démonstration que le peuple s'intéresse à ces enjeux. Nous connaissons le résultat : le référendum a rejeté le traité, mais le vote du Parlement l'a validé... Il y en a même qui pensent que les citoyens n'auraient jamais dû donner leur avis... Belle démonstration de démocratie !

C'est ouvrir la voie au populisme qui ne peut que nous interpeller à quelques jours du scrutin, après l'abstention massive et la montée de l'extrême droite lors des dernières élections municipales.

La CGT considère, comme la CES, qu'une autre Europe est possible. C'est le sens de son plan d'investissement. On ne peut pas construire une communauté d'intérêts partagés et solidaire sur la seule logique financière, celle-là même qui a apporté la crise dont les peuples paient l'addition aujourd'hui... Le dogme des 3 % est aujourd'hui ébranlé, même le FMI s'est prononcé pour sa suspension.

Le CESE a pointé dans plusieurs de ses avis le besoin d'aller vers un nouveau modèle économique. Il a pointé la nécessité d'une meilleure répartition des richesses au niveau mondial.

Pour terminer, nous avons une pensée solidaire pour les peuples grecs, portugais, espagnols, irlandais, italiens, etc. qui souffrent aujourd'hui de mesures imposées par une troïka insensible aux drames humains se nouant au quotidien du fait de mesures d'austérité qui renforcent des inégalités inacceptables.

Néanmoins, ce texte reste trop empreint d'une vision libérale de l'Europe, malgré l'écoute dont a fait preuve le rapporteur. Le groupe CGT s'est abstenu.

Force ouvrière s'est engagée très tôt en faveur de la construction européenne dans le but de favoriser le progrès social, par la solidarité et la croissance, pour tous les salariés en Europe et ainsi de garantir la paix et la démocratie.

Mais, alors qu'elle devrait être porteuse de droits et de justice sociale, l'Union européenne est de plus en plus perçue comme une contrainte, dont l'objet apparaît réduit à se couler dans le moule du libre-échange, de la mondialisation et de la déréglementation des économies, de la course sans fin à la compétitivité fondée sur le moindre coût du travail et des systèmes de protection sociale.

Le déclenchement de la crise des dettes souveraines en Grèce fin 2010 a marqué un virage important à la fois pour les économies européennes et pour les institutions qui les encadrent. Alors que les économies commençaient à peine à se redresser après la crise financière, cette nouvelle phase de la crise, qui a touché spécifiquement la zone euro, a motivé chez les dirigeants européens le parti pris systématique de l'austérité. Ces politiques sont toujours à l'œuvre, appliquées méthodiquement et simultanément dans tous les pays européens, avec des conséquences économiques et sociales dramatiques et dangereuses pour la démocratie.

Pour FO, l'impopularité croissante de l'Union européenne ne renvoie pas à un manque d'envie d'Europe mais à des choix politiques qui font que l'UE n'est pas perçue comme protectrice mais comme une menace pour les droits sociaux et les services publics. En contraignant l'adoption de réformes structurelles visant à, sans cesse, réduire la dite dépense publique et, parallèlement, à renforcer la flexibilité du marché du travail, ce nouveau cadre de gouvernance économique achève le ralliement de l'Europe au néo-libéralisme économique le plus dogmatique.

FO partage un certain nombre de points développés dans l'avis sur le nécessaire renforcement de la démocratie d'une UE toujours moins lisible, toujours plus technocratique et éloignée des populations. Sous le prétexte de la crise, des initiatives anti-démocratiques ont été mises en œuvre. La Troïka a ainsi imposé des mesures d'austérité particulièrement violentes dans plusieurs pays européens sans aucun mandat inscrit dans la législation européenne.

Elles ont conduit à des plaintes des syndicats contre la violation des droits fondamentaux en matière de liberté syndicale et de négociation collective.

Dans ce contexte, la période récente a été marquée par un regain d'actualité sur la dimension sociale de l'UE. L'avis développe plusieurs objectifs - renforcer le dialogue social européen, favoriser l'harmonisation sociale et fiscale, lutter contre le dumping social, agir pour l'emploi - auxquels FO souscrit bien entendu. Toutefois, la priorité donnée à une architecture économique de plus en plus contraignante confirme que l'Union européenne, dont la plus grande spécificité reste l'existence d'un modèle fondé sur les systèmes sociaux progressistes conquis au cours de l'histoire dans ses États membres, n'a jamais véritablement été conçue comme promotrice d'une construction sociale européenne qui aurait consolidé, rapproché et amélioré ces systèmes nationaux.

La construction européenne devrait permettre de coordonner et d'unir ses États membres afin de peser à l'échelle mondiale en faveur d'un modèle économique au service du progrès. Son principal objectif doit être l'amélioration des conditions de vie et de travail

des populations. FO soutient une réorientation de l'Union européenne et la construction d'une véritable Europe sociale disposant d'outils ambitieux pour que le progrès des droits sociaux ait la primauté sur les libertés économiques. Tel est le sens de la revendication d'un « protocole de progrès social » joint aux Traités, soutenu par la Confédération européenne des syndicats.

Si nous partageons la volonté de l'avis de développer une vision pour l'avenir de l'Europe et un projet politique ambitieux, le groupe FO considère que la vision proposée ne se démarque pas suffisamment des orientations prises actuellement par l'Union européenne pour être entendue et porter un nouveau sens à la construction européenne qui suscite l'adhésion du monde du travail.

C'est pourquoi le groupe FO a décidé de s'abstenir sur l'avis.

Coopération

Depuis 1950, le projet européen a atteint son but principal : la paix et la liberté sur notre continent. Jamais un processus n'est allé aussi loin dans le partage de la souveraineté. L'Union européenne dispose d'atouts considérables : la diversité de ses territoires avec 4,5 millions de km² de superficie dont une partie dans les Outre-mer ; ses 505 millions d'habitants qui la situe au 3^e rang mondial. Elle constitue un pôle de consommation mondiale majeure et l'euro s'est affirmée comme la deuxième monnaie de réserve au monde. Première puissance commerciale, c'est un espace ouvert aux échanges internationaux.

Malgré ce potentiel, l'image de l'Europe est terriblement dégradée. Souvent boucémisaire de nos faiblesses nationales, la confiance des populations, confrontées dans plusieurs pays à une crise économique et sociale profonde, est ébranlée. Mais les défis mondiaux à relever, que ce soit sur le plan de l'énergie, des normes alimentaires, de la régulation financière internationale, des enjeux climatiques, ou encore de la sécurité, ne pourront être négociés de façon efficace sans l'entremise de l'Union européenne.

Alors, oui, il faut réinventer le projet européen pour une Europe plus forte sur la scène internationale, plus performante et plus solidaire, selon deux axes bien en mis valeur dans l'avis :

- sur le plan politique, il faut réinventer des modalités de fonctionnement pour une Europe plus proche des citoyens, plus efficace et plus démocratique. Il s'agit d'avancer vers une Europe plus ramassée, plus forte et plus homogène, en faisant progresser l'union politique en zone euro avec au moins un embryon de budget commun ;
- sur le plan économique, il faut inventer les mécanismes pour renouer avec une croissance économique durable sans laquelle l'Europe ne sera plus un espace de prospérité.

Dans une Europe de plus en plus hétérogène et concurrentielle, l'harmonisation fiscale et sociale constitue une question prioritaire. Il ne s'agit pas de rechercher un moins-disant économique et social mais de progresser vers davantage de cohésion. L'annonce de l'Allemagne de se doter d'un salaire minimum généralisé est une avancée importante, s'il concerne tous les secteurs dont l'agriculture et le détachement des travailleurs. La proposition d'un « serpent fiscal et social » est particulièrement novatrice et le groupe de la coopération la soutient.

La construction européenne ne peut en effet avoir pour seul objet une dimension commerciale, concurrentielle et monétaire. Dans cet esprit, les politiques communes doivent servir d'instrument de reconquête économique à travers l'emploi, l'investissement et l'innovation. Une politique de croissance ambitieuse passe nécessairement par une politique industrielle et commerciale offensive dans des domaines stratégiques.

Des investissements massifs en matière de recherche et innovation dans des secteurs clés pour l'avenir sont nécessaires : biotechnologies, matériaux nouveaux, chimie verte, numérique, énergie. Il faut également investir dans l'éducation et la formation, le capital humain constituant l'un des premiers atouts de l'Union européenne.

Enfin, la diversité des modes d'entreprendre doit être valorisée : ainsi, les coopératives au sein de l'économie sociale et solidaire, qui ont fait preuve de leur résilience durant la crise, contribuent au dynamisme des territoires au sein du marché intérieur et aussi à leur capacité d'exportation dans le monde.

Ces évolutions doivent s'inscrire dans le débat sur la puissance de la France et de l'Europe dans le monde. Fort de cette ambition européenne, le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.

Entreprises

Le groupe des entreprises a été l'un de ceux qui ont souhaité une expression du CESE à un moment aussi important - même s'il passe trop souvent au second plan ! - où les électeurs vont être appelés à renouveler les membres du Parlement européen, dont les pouvoirs ont d'ailleurs été largement accrus depuis la dernière élection.

Aujourd'hui, l'Europe est dans nos vies. Même si nous n'en avons pas toujours conscience, les décisions qui sont prises à Bruxelles ou à Strasbourg influencent largement notre quotidien.

Mais, hier, l'Europe faisait rêver, aujourd'hui, elle déçoit beaucoup de nos concitoyens et le manque d'envie d'Europe est criant.

Il est vrai que nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins et l'avis qui nous est proposé tente d'explorer les pistes capables de redonner l'envie d'Europe, notamment par une meilleure prise en compte des attentes des citoyens européens et des acteurs économiques.

Dès l'origine, les entreprises se sont intéressées à la création de l'Union européenne. Avec l'ouverture d'un grand marché unique et l'avènement de l'euro, les chefs d'entreprise ont vu leur marché s'ouvrir largement et ont été les moteurs de la construction européenne. Toutefois, aujourd'hui, malgré les avancées spectaculaires du projet européen pour les entreprises, les incertitudes n'ont jamais été aussi fortes : un élargissement conduit à marche forcée, des divergences notoires entre les 28 membres, des décisions qui s'élaborent trop souvent loin des entreprises, une politique de concurrence qui n'est pas toujours perçue comme un vecteur de progrès, une réciprocité insuffisante dans les règles du commerce international, suscitent de nombreuses inquiétudes.

C'est pourquoi, le groupe des entreprises soutient le rapporteur lorsqu'il propose de choisir un chemin qui soit capable :

- de proposer un projet politique ambitieux reposant sur les valeurs humanistes qui ont toujours été au cœur de la construction européenne, respectueuse du droit international, de la démocratie et des droits de l'homme ;
- de mettre le cap sur la relance de l'activité économique et de renouer avec la croissance, notamment par une politique d'investissement à long terme et de ré-industrialisation de l'espace européen ;
- de mettre en place une réelle politique européenne de défense ;
- de lutter contre la concurrence déloyale à l'intérieur de l'Union ;
- de revoir les objectifs du droit à la concurrence à l'aune de la mondialisation et, en ouvrant la voie à une harmonisation fiscale et sociale, seule susceptible de réduire les écarts de compétitivité aujourd'hui préjudiciables à de nombreux pays membres ;
- de renforcer la réciprocité des traités en veillant au respect de leur application ;
- de mener une politique favorisant tant la naissance de nouveaux acteurs industriels de dimension européenne capables de s'imposer comme références au niveau mondial, que le développement des PME/PMI et TPE.

Ce sont de telles mesures indispensables qui redonneront confiance dans un projet européen irremplaçable pour les entreprises et les citoyens, sans lequel notre pays n'aurait aucune chance face à la mondialisation croissante des économies.

Mais, pour faire avancer efficacement ces sujets et rassembler les citoyens et les entreprises autour de ces projets, il est nécessaire d'avoir une réelle vision d'avenir pour l'Europe et que ces projets soient portés politiquement. Cela passe, notamment, par une meilleure incarnation de l'Europe et, au niveau national, par un changement d'attitude. Il faut cesser d'accuser l'Union de tous les maux et, au contraire, participer à la création d'un nouveau souffle en Europe.

Les échéances européennes nous donnent l'opportunité de remettre l'Union européenne au centre des débats et, comme le choix du chemin que nous propose aujourd'hui cet avis nous semble judicieux, le groupe des entreprises l'a voté tout en remerciant le rapporteur d'avoir délibérément choisi une voie d'avenir optimiste et ambitieuse.

Environnement et nature

À quelques jours de l'échéance des élections européennes, le groupe environnement et nature considère que l'avis présenté devant le Conseil économique, social et environnemental représente une contribution de qualité au débat souvent difficile qui touche au projet européen. Le nouveau Parlement européen, élu démocratiquement au suffrage universel par les citoyens de l'UE, se verra doté de compétences nouvelles, d'un renforcement de son poids dans le processus décisionnel et élira pour la première fois le président de la Commission européenne. Pourtant, comme le souligne très justement l'avis, la participation des citoyens aux élections européennes recule depuis 1979. Et ce, alors que l'UE représente un système politique largement intégré, créateur de droit obligatoire et prescripteur de nombreuses politiques publiques pour les États membres, notamment en matière de protection de la nature et de l'environnement.

C'est bel et bien le projet européen, le manque d'ambition et de vision politique de long terme qui sont en cause, ce qu'analyse justement l'avis. Plusieurs constats et propositions pour y remédier sont, dès lors, partagés par le groupe environnement et nature. Tout d'abord, nous déplorons, bien sûr, l'attitude souvent schizophrène de nombreux responsables politiques face à des décisions qu'ils soutiennent à Bruxelles et décrient ou ne mettent pas en œuvre une fois de retour en France. Aucune décision ne se prend aujourd'hui au sein de l'Union européenne sans que le Conseil européen, et donc les chefs d'États et de gouvernement désignés par les États membres, n'aient leur mot à dire. Ensuite, et pour ne citer que deux exemples parmi les propositions phares de cet avis concernant les enjeux démocratiques, retenons :

- premièrement, le besoin d'européaniser ce moment phare que représentent les élections de l'UE, notamment en incitant les partis politiques à sortir de leur ornière trop souvent nationale et à présenter des projets politiques construits en commun à travers les différents États membres ;
- deuxièmement, le besoin de renforcer le contrôle démocratique de la zone euro et de sortir du dogme de la seule stabilité des prix en assignant des objectifs politiques à la politique monétaire de l'UE.

L'avis reste néanmoins beaucoup trop timide sur la conduite actuelle de l'Union européenne. La dérive des politiques économiques libérales, associée à la réduction aveugle des dépenses publiques, ont sérieusement aggravé ces dernières années les niveaux de pauvreté et de précarité. La protection sanitaire s'est vu réduite et ce, sans porter un grand intérêt à la crise écologique.

Si le texte fait légèrement référence aux négociations commerciales en cours avec les États-Unis, le groupe aurait voulu que soient pointés les risques sérieux de mise à mal de nos niveaux de protection sociale, environnementale et sanitaire que ces tractations engendrent. Le projet d'accord, d'ores et déjà conclu entre l'UE et le Canada, méritait également d'être mentionné, et avec lui les conditions d'opacité plus qu'alarmantes dans lesquelles ces négociations sont conduites. Notons enfin, à quelques mois de la conférence internationale de Paris sur le changement climatique de 2015, que nous avons la chance de disposer d'une diplomatie européenne sur le climat souvent ambitieuse. Depuis 2009, la politique climat-énergie de l'UE était relativement structurante, mais un net recul de cette politique est à craindre, ce qui rendrait dès lors incohérentes les positions prises par l'UE au niveau international.

Le groupe environnement et nature a majoritairement voté pour cet avis.

Mutualité

Les prochaines élections européennes se tiennent au moment où l'Union européenne traverse une série de crises politique, économique et sociale. Et pourtant, jamais la nécessité d'une vraie Union européenne n'a été plus indispensable.

C'est dans ce contexte difficile que le CESE a consacré un avis visant à donner un nouvel élan à l'Union européenne à travers un projet politique partagé et ambitieux, en mettant le cap sur la reprise de l'activité et en cherchant à promouvoir sa dimension sociale.

Attachée aux valeurs de solidarité et de justice sociale et acteur du développement économique et social, la mutualité a toujours marqué son attachement à l'édification d'une Europe sociale et solidaire. En effet, le projet européen doit redonner tout son sens à la

notion de solidarité dans une perspective de recherche de cohésion sociale. Pour atteindre cet objectif, nous soutenons la mise en œuvre d'un tableau de bord d'indicateurs sociaux « dans le but d'une meilleure surveillance de la situation sociale et de l'emploi au sein de l'union européenne » et intégrant des indicateurs en matière de santé.

Dans ce contexte, remettre l'homme au sein de l'économie doit apparaître comme l'un des objectifs de l'Europe économique. Le rôle reconnu des entreprises de l'économie sociale et solidaire au sein des institutions européennes en faveur de la cohésion sociale et du développement d'une économie durable et résiliente doit se traduire par une amélioration du cadre juridique et financier de ces structures. Nous remercions ici le soutien du CESE pour la création tant d'un statut de mutuelle européenne que d'un statut européen pour les associations et les fondations.

Enfin, il faut que l'Union européenne retrouve sa pertinence vis-à-vis des citoyens. Cette pertinence ne peut résulter que d'un projet politique européen basé sur des valeurs fortes. Il faut parallèlement combler ce déficit démocratique qui éloigne le citoyen des pouvoirs politiques européens. Si une communication appropriée s'avère nécessaire, elle doit s'accompagner d'une gouvernance plus démocratique et surtout permettre une forte implication de la société civile à travers un dialogue civil mieux reconnu.

Promouvoir une Europe sociale, renforcer la citoyenneté européenne et soutenir un développement économique plus solidaire sont les trois orientations indispensables d'une « re-légitimation » du projet européen.

Le groupe de la mutualité soutient la contribution apportée par l'avis pour permettre de dépasser la montée des interrogations et redonner un sens plus social à l'Europe.

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse salue cet avis qui place en son centre l'enjeu de la réappropriation du projet européen par les citoyens européens eux-mêmes.

À quelques jours d'élections qui sont loin de susciter l'enthousiasme, et ont trop peu fait parler du projet européen en tant que tel, notre groupe se réjouit que cet avis affirme clairement que cette réappropriation de l'Europe par les citoyens passera par un renouvellement en profondeur de son projet et de son ambition politique et, en particulier, par le développement de sa dimension sociale et sociétale.

Il va de soi qu'une attention particulière devra être portée sur les jeunes générations, qui ont un rapport particulier à l'Union européenne. Pour les jeunes, l'Europe est un acquis, ils sont nés avec et la contestent finalement peu. L'absence apparente de mobilisation pour le projet européen ne relève pas tant d'une remise en cause de l'Union en tant que telle que d'un manque de connaissance et de perception du projet politique qu'elle porte.

Dans cette perspective, plusieurs recommandations retiennent particulièrement notre attention.

L'avis considère que les politiques de soutien à l'éducation et à la mobilité des jeunes sont essentielles à développer, afin de renforcer la réalité du projet européen chez les jeunes générations. Il préconise le développement massif des dispositifs de mobilité européenne dans le cadre de l'éducation formelle, mais également de l'éducation non formelle soutenant,

en outre, le développement du service volontaire européen, voire la création d'un service civique européen. La mobilité demeure encore le privilège de trop peu de jeunes, elle doit, en effet, être massivement développée.

Si l'harmonisation de l'espace européen d'enseignement supérieur a déjà été engagée, notamment par le processus de Bologne, un travail d'harmonisation des contenus des cursus de formation, ainsi que des systèmes de bourses doit encore être fait. Comme le souligne l'avis, si l'objectif de développement de la connaissance et de l'innovation affiché dans la Stratégie 2020 est essentiel, il faut aussi réaffirmer la dimension éducative et sociale de l'enseignement supérieur.

Enfin, l'avis souligne le taux dramatiquement haut du chômage des jeunes en Europe. Tout en rappelant la mobilisation des institutions européennes, notamment à travers le paquet emploi des jeunes et l'instauration de la garantie pour la jeunesse, il souligne la nécessité d'associer davantage les organisations de jeunesse au dialogue social européen et, en particulier, à la mise en œuvre des mesures pour l'emploi des jeunes. Nous saluons particulièrement cette recommandation car il est important que l'Europe soit aussi perçue comme un filet social par les jeunes, et que ces derniers veillent, notamment, à la bonne application dans chaque État membre du dispositif des « garanties pour la jeunesse ».

Partageant pleinement le souhait d'aller vers une Europe plus fédérale et plus intégrée, notre groupe vote en faveur de cet avis.

Outre-mer

C'est une Europe pleine de contradictions qui se trouve une fois de plus, comme l'indique le titre de l'avis, « à la croisée des chemins ».

Contradictions, car elle recèle sans doute tout autant de forces que de faiblesses.

Contradictions aussi, car la passion manifestée par ses défenseurs n'a d'égale que la virulence de ses détracteurs.

Contradictions encore car si certains parlent de son achèvement et de sa maturité enfin atteinte, beaucoup affirment encore qu'elle reste à construire.

Le constat n'est donc pas simple à établir et si l'on peut, en effet, légitimement parler d'un certain essoufflement, il est tout aussi légitime de reconnaître les conquêtes et les avancées que l'Europe a permises.

S'agissant des avancées, c'est dans le domaine économique que l'Europe a le plus de lisibilité aujourd'hui car elle affecte directement la vie du citoyen et, à cet égard, la création de l'Union économique et monétaire aura été déterminante. Mais pour les jeunes, l'Europe trouve surtout sa traduction concrète dans les nombreux dispositifs d'échanges et de formation qui permettent chaque année à des millions d'entre eux de parfaire leur cursus. En matière d'environnement, les règles fixées par l'Union européenne pour tous les pays qui la composent ont, par-delà leur aspect contraignant, largement contribué à freiner des dérives dangereuses et à conscientiser les peuples sur l'urgence qu'il y avait à légiférer avec rigueur dans ce domaine.

S'agissant des insatisfactions, il est vrai que le fonctionnement politique et la vie démocratique de l'Europe restent à parfaire. Sur le plan social aussi, et l'avis souligne à juste titre « *les avancées sont plus lentes* ». C'est sans doute ce qui conduit certains à parler de l'Europe de la déception, de l'Europe de la contrainte ou encore de l'Europe de

l'uniformisation sans discernement. Le moment est donc venu, en effet, d'insuffler un élan nouveau et vigoureux à cette Europe que chacun veut voir progresser encore et s'affirmer davantage.

Dans ce contexte, il faut rappeler que l'Europe de l'Outre-mer est bien réelle, elle aussi. Tributaire encore une fois de l'éloignement géographique par rapport à l'Europe continentale et de l'insularité pour la plupart, les territoires ultramarins doivent se battre deux fois plus que les autres pour arriver à se faire entendre des instances dirigeantes de l'Union européenne. La délégation à l'Outre-mer l'a rappelé à travers la Résolution votée par l'assemblée plénière, combien sont déterminants, pour les territoires ultramarins, les enjeux d'une relation efficace et renouvelée avec l'Europe.

Les préconisations de l'avis sont pour la plupart pertinentes et ne manqueront pas d'interpeller nos gouvernants. Cette Europe souhaitée de tous doit maintenant s'affirmer, occuper toute sa place sur la scène internationale tout en s'imprégnant toujours davantage dans la vie de chacun de nos concitoyens. C'est tout cela qui a été défendu avec beaucoup d'ardeur au cours des travaux. C'est aussi pour cela que notre groupe a voté l'avis.

Personnalités qualifiées

M. Guirkinger : « Les valeurs qui fédèrent les peuples au sein de l'Union européenne se fondent sur la citoyenneté, la liberté, la solidarité, la culture et l'efficacité économique.

Elles ont été forgées par 2500 ans d'histoire commune.

Sur ces bases, ensemble, nous avons construit en seulement quelques décennies le plus grand espace de liberté, de paix, de démocratie et de prospérité jamais construit dans l'histoire de l'humanité.

L'Union européenne a permis de vaincre les nationalismes et a gommé les frontières.

L'Union européenne continue de séduire au-delà de ses frontières.

De nouveaux pays veulent y adhérer.

De nombreux migrants se pressent à nos frontières.

L'euro est devenu l'une des principales monnaies de la planète.

Dans le monde globalisé, l'Union européenne est notre seule chance d'exister face aux États-Unis, à la Chine, à la Russie... et de peser sur la scène internationale.

C'est aussi notre seule chance de défendre nos valeurs et nos intérêts communs et de contribuer à bâtir un monde plus juste et plus durable.

Loin de moi tout optimisme bâtit.

Je connais les faiblesses de l'Union européenne.

Mais je sais aussi faire la part des choses et reconnaître l'essentiel.

Et pour engager les réformes nécessaires, il faut commencer par saluer ce qui existe, ce qui nous unit et ce que nous avons réussi à faire ensemble.

Et le défendre.

«L'Europe est à la croisée des chemins» et nous devons tous nous mobiliser.

Il faut se mobiliser pour vaincre l'indifférence et appeler les Français à voter le 25 mai.

Il faut dénoncer les populismes et les nationalismes qui prospèrent partout en Europe et qui menacent la paix et les libertés.

Il faut combattre la médiocrité des responsables politiques qui, au lieu d'assumer leurs propres erreurs, se défaussent sur Bruxelles.

La politique de l'UE n'est rien d'autre que l'incarnation de ce que décident les responsables politiques que nous avons élus. Il n'y a pas à Bruxelles un mauvais génie.

Les mauvais génies, s'il en existe, sont dans chacun de nos pays, dans les partis politiques de nos pays.

Il ne faut pas se tromper de combat.

Et c'est pourquoi nous avons, nous, en tant que société civile, une responsabilité majeure pour faire entendre notre voix.

Il faut intervenir maintenant dans le débat politique.

M. Quarez va le faire.

À nous tous de relayer les recommandations de notre avis.

Et, vu les enjeux, Monsieur le Président, il faut que vous interveniez à la télévision, dans la presse pour faire connaître nos idées et notre avis.

Il faut exiger des responsables politiques une nouvelle ambition pour l'Union européenne, à la hauteur de celles des Pères fondateurs.

L'avis de notre section, que je vais voter vous l'avez compris, esquisse les thèmes majeurs de cette ambition politique renouvelée.

Il faut débattre des valeurs et de l'identité européenne.

Il faut parler de paix et de liberté.

Il faut construire l'Europe de la Défense. L'actualité à nos frontières en souligne l'urgence.

À plusieurs reprises, nos avis ont souligné l'urgence de mener le combat contre le réchauffement climatique. Nous en reparlerons encore demain avec l'avis de MM. Jouzel et Bonduelle.

Seule l'Union européenne, par l'exemple et dans les négociations internationales, peut gagner ce combat contre le réchauffement climatique.

De nombreux autres projets sont porteurs de sens pour faire émerger une «envie d'Europe».

Il faut construire l'Europe sociale.

Il faut mettre un terme aux distorsions de concurrence liées à la fiscalité.

Pour plus de cohésion, il faut plus de solidarité entre les régions riches et les régions pauvres.

Et je n'oublie pas les grands projets, dans l'énergie ou comme Galileo, qui viendraient compléter la réussite d'Airbus.

C'est tout cela qu'il faut aller dire et expliquer à nos concitoyens.

À chacun de nous de nous mobiliser, de participer aux débats, de parler de l'Europe avec le cœur et la raison ».

M. Khalfa: « Il était indispensable que notre Conseil s'empare de la question européenne. Ce projet d'avis est donc bienvenu. Il comporte de nombreux points intéressants qui méritent approbation. Il pêche cependant, de mon point de vue, par plusieurs aspects. D'abord, au niveau de l'analyse de la situation actuelle. Le projet d'avis semble ne pas vraiment voir les raisons de la crise de la zone euro. Ainsi, la raison essentielle de ce que l'on a appelé « la

crise des dettes souveraines » tient au fait que, contrairement au Japon et aux États-Unis, les dettes publiques sont sous l'emprise des marchés financiers et que la Banque centrale européenne n'a pas joué le rôle de prêteur en dernière instance qui est normalement celui de toute Banque centrale. Derrière cette crise, c'est la conception de l'Union économique et monétaire (UEM) qui est en cause.

Il y a une politique monétaire commune, mais celle-ci s'applique à des pays qui sont dans des situations très différentes d'un point de vue économique et social. Le refus de tout processus d'harmonisation fiscale et sociale, de toute politique économique commune, en dehors de l'application mécanique des règles du pacte de stabilité, l'absence de mécanisme conséquent de solidarité européenne (avec un budget européen dérisoire plafonné à 1 % du PIB) ont fait de l'euro une monnaie inachevée. Instrument destiné uniquement à faciliter les échanges commerciaux et les transactions financières, l'euro souffre d'un déficit politique et social. À une Union bancale correspond un euro incomplet. Monnaie unique d'États en concurrence les uns avec les autres, l'euro qui devait permettre la convergence des économies européennes, s'est révélé une machine à diverger, contrairement à ce qu'avaient prévu ses promoteurs.

Le projet d'avis ne semble pas non plus voir que le renforcement du contrôle démocratique de la zone euro qu'il appelle de ses vœux ne peut se résoudre simplement sur le plan institutionnel. Le «déficit démocratique» de l'Europe tient au fait que les traités et les directives qui en sont issues visent à écarter la souveraineté populaire, empêcher tout débat démocratique réel et exclure le plus possible l'intervention citoyenne dans la sphère économique. Les politiques économiques se réduisent à appliquer une série de normes sur lesquelles les peuples n'ont rien à dire, tout choix politique ayant disparu.

Enfin, il est assez curieux que le projet d'avis ne dise mot sur le risque de déflation que court aujourd'hui la zone euro, risque de déflation qui est le produit des politiques d'austérité actuellement menées. Le projet d'avis semble ignorer que les politiques budgétaires actuelles et la politique de compétitivité, dont il ne se démarque pas franchement, après avoir plongé l'Union européenne dans la récession, risquent aujourd'hui de déboucher sur la déflation.

Au-delà, le projet d'avis pêche aussi par certaines de ses propositions. Qu'apporterait par exemple une «assemblée de la zone euro» par rapport à l'actuel Parlement européen, si le contenu des traités n'est pas profondément modifié et si la BCE reste indépendante de tout contrôle démocratique ?

Enfin, le projet d'avis ne dit mot sur la stratégie à mettre en œuvre pour changer les choses en Europe. Certaines de ses propositions, comme par exemple la mise en place d'un «serpent fiscal et social», nécessite une modification des traités, ce qui suppose avoir l'unanimité des 28 États membres, hypothèse pour le moins improbable. En ne se posant pas la question du «comment», le projet d'avis risque d'apparaître purement incantatoire.

Compte tenu des réserves que je viens d'indiquer, au nom de l'Union syndicale Solidaires que je représente, je m'abstiendrai sur ce projet.

Professions libérales

L'Union européenne est au cœur de nos préoccupations économiques, sociales et environnementales. Mais à quelques semaines d'une échéance électorale importante, il ne s'agit plus seulement du marché unique, de la libre circulation ou de libre-échange.

Le projet politique que devront porter nos représentants doit s'inscrire dans le sens de l'Histoire. Celui d'une nouvelle Europe, porteur de valeurs humanistes, qui place désormais les citoyens de l'Union au cœur d'un projet de vivre-ensemble. Une Europe, certes, ouverte et solidaire, mais surtout une Europe politique et économique ambitieuse, une Europe plus influente. Le rapporteur l'a bien souligné : il faut doter l'Union européenne de moyens pour faire face à d'éventuelles nouvelles crises et lui permettre de dessiner une véritable stratégie de croissance.

Les évènements récents ont immanquablement ébranlé la confiance des européens dans la capacité de l'Union à répondre aux défis auxquels elle est confrontée et aux problèmes auxquels eux-mêmes doivent faire face. Mais ils ont également révélé les pistes ambitieuses et prometteuses que nos dirigeants doivent désormais initier.

Sans une volonté politique forte, la construction est vaine. Sans projet politique structuré, sans cohésion, sans adhésion à un idéal commun, les risques d'implosion se multiplieront. Nous sommes convaincus, comme le rapporteur, qu'il est devenu urgent de faire une pause dans les élargissements, dont certains ont parfois été la conséquence de bouleversements géopolitiques. Cette pause est nécessaire pour faire émerger un réel sentiment d'appartenance à un ensemble politiquement et géographiquement délimité.

À ce titre, nous saluons l'instauration d'une « Assemblée de la zone euro » proposée dans l'avis. Cela rendrait probablement l'Europe plus proche des citoyens. Cela passe également par l'amélioration de la compréhension du fonctionnement de l'Union européenne. Il appartient à nos décideurs de se rapprocher du terrain et d'engager d'urgence une politique de communication volontariste.

Il leur appartient de relégitimer le projet européen auprès des opinions publiques, en s'appuyant sur les organisations de la société civile, en renforçant le dialogue social européen avec pour objectif l'emploi, l'amélioration des conditions de travail, une stratégie industrielle offensive, un soutien à la recherche etc... La question de la convergence fiscale et sociale au sein de la zone euro n'est plus un simple rêve, mais devient prioritaire.

Parce que nous considérons que l'Europe et les Européens doivent prendre conscience de leur avenir et parce que nous considérons les préconisations pertinentes, le groupe des professions libérales a voté l'avis.

UNAF

L'Europe sera sous les feux de l'actualité avec l'élection des députés au Parlement européen mais, malgré cela, nos concitoyens s'interrogent sur son efficience. Les eurosceptiques sont nombreux, comme si les Européens étaient déçus et blasés. Les politiques de toutes appartenances en ont la responsabilité. Les médias s'en font trop souvent le relais. Les divergences des opinions au sein des partis rendent incompréhensibles les atouts de l'Europe au service des européens.

L'Europe, comme l'avis le rappelle en introduction, a été faite pour construire la paix : une paix durable entre les peuples. La déclaration de Robert Schumann le 9 mai 1950, nous en rappelle l'essentiel. Les Serbes et les Kosovars, suite à l'accord du 19 avril 2013, sont encore les témoins actuels de l'essence de l'Europe construite pour la paix.

L'avis veut redonner un nouvel élan à l'Union européenne. Le groupe de l'UNAF est favorable à cette ambition mais rappelle que des avancées réelles sont déjà à mettre à l'actif

de l'Union. À soixante-quatre ans, l'Europe est encore bien jeune et a tout l'avenir devant elle. « *Des réformes sont nécessaires dans la gouvernance de l'Europe. Nul ne le conteste ! Mais rien qui ne saurait justifier un rejet global. Non ! Il ne faut pas tout changer !* », comme le précise le président de la Fondation Schumann.

Le groupe de l'UNAF tient à souligner que si le Traité de Maastricht a permis des premières avancées en matière sociale et, plus spécifiquement, dans le champ du dialogue social, la dimension familiale de la politique sociale européenne n'est nullement prise en compte. C'est sans doute une des raisons pour laquelle les familles ne s'y retrouvent pas économiquement. Il a fallu attendre 1945 pour que la France se dote d'une représentation et d'une politique familiales. Il serait bon qu'il en soit de même au niveau européen. Comme le prône l'avis, le rapprochement de l'UE avec ses citoyens passe par la reconnaissance du rôle des organisations de la société civile : le rôle d'une représentation familiale européenne doit donc être clairement organisé au même titre que celui des confédérations européennes des syndicats et des consommateurs.

L'avenir de l'Europe, c'est aussi sa jeunesse et le groupe de l'UNAF partage l'avis sur l'importance d'une plus grande mobilité des étudiants, des apprentis et des actions de formation. Des initiatives devraient être encouragées au cours des années de collège pour que les enfants d'aujourd'hui voient l'Europe comme une chance et non comme un désenchantement.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.

UNSA

L'UNSA partage la tonalité générale de l'avis ainsi que les préconisations formulées. Par cet avis, le CESE marque son attachement renouvelé à la communauté européenne qui est une construction unique au monde. L'UNSA, depuis sa création, milite aussi en faveur de l'idée européenne mais elle considère qu'il est urgent que l'Union européenne (UE) change de cap pour combler le fossé qui s'est creusé entre elle et ses citoyens. L'Union européenne est devenue pour de nombreux salariés un problème alors qu'elle devrait être une solution. L'avis est d'ailleurs timide quant à la gravité du danger que court l'Europe aujourd'hui.

C'est avec raison que l'avis rappelle les réussites de l'Europe mais aussi ses difficultés. Pour autant, l'UNSA ne pense pas que le projet politique doit être refondé car les principes, les valeurs et les objectifs inscrits dans les traités gardent toute leur pertinence. Ce sont les choix politiques opérés par les institutions européennes, à commencer par le Conseil européen qui réunit les chefs d'État et de gouvernement des États membres qui posent problème. L'avis dénonce avec justesse le rôle de bouc émissaire joué par l'Europe. En effet, ce sont les chefs d'État qui ont fait de l'équilibre budgétaire et de son corollaire la lutte contre le déficit public et l'endettement, leur priorité. Conduite dans un temps bref et dans un cycle économique négatif, cette priorité a débouché sur une récession puis sur une stagnation qui se sont traduites par un chômage record, notamment celui des jeunes, de la précarité, de la pauvreté et de l'exclusion. Les inégalités n'ont jamais été aussi grandes au sein des États et entre les États membres de l'UE. La Troïka qui est intervenue sans légitimité à l'égard de certains pays a, comme l'affirme l'avis, produit des effets catastrophiques sur l'image de l'UE. Dans le même esprit, le marché unique régi par les règles de la concurrence auxquelles la Cour de justice de l'UE a donné la primauté sur les droits sociaux, ne peut pas être, pour l'UNSA, l'axe central de la construction européenne. Le chacun pour soi, la compétition

entre les États, la compétitivité par les coûts, le dumping social ont des conséquences économiques et sociales désastreuses. Non seulement l'Europe sociale est restée à la traîne mais maintenant elle fait l'objet d'attaques sans précédent. Le rejet de nombreux salariés n'est donc pas le fruit du hasard car si l'Europe n'est pas responsable de tous les maux, elle doit apporter des réponses positives par-delà les États car elle dispose de marges de manœuvres dont certains de ces derniers sont privés.

Comme le précise l'avis, il faut donc donner un nouvel élan à l'UE. Les responsables politiques doivent faire preuve de détermination afin de mettre en œuvre le projet européen. L'UNSA fait également de la stratégie « Europe 2020 » fondée sur le développement de la connaissance et de l'innovation, une utilisation plus efficace des ressources et la promotion d'une économie plus verte et plus compétitive, la création d'emplois et la cohésion sociale et territoriale, un axe central. Il s'agit bien de la transformation des modes de production et de consommation. Mais, pour le moment, les résultats sont décevants et il ne faudrait pas que cette stratégie connaisse le même sort que celle de Lisbonne qui a été un échec. L'UNSA soutient la revendication de la Confédération européenne des syndicats (CES) de lancer un plan d'investissements européens ambitieux de l'ordre de 2 % du PIB européen par an sur dix ans afin que l'Europe soit son propre moteur de croissance et fasse ainsi de l'emploi son objectif prioritaire. L'UNSA rejoue l'avis pour affirmer qu'il est indispensable d'aller de l'avant, d'aller plus loin dans l'intégration. Il faut plus et mieux d'Europe. Ainsi, il est possible de recourir à des coopérations renforcées sur des questions économiques, fiscales et sociales ainsi que pour développer des politiques sectorielles comme une Europe de l'énergie et du climat, une Europe du numérique. L'UNSA approuve la proposition de donner à la zone euro sa pleine dimension et de revoir le mandat de la BCE qui doit aussi veiller à la réussite de la stratégie Europe 2020. Comme le préconise l'avis, il est indispensable de promouvoir la dimension sociale de l'UE, de redonner tout son sens à la notion de solidarité, de renforcer la place des partenaires sociaux et du dialogue social. Certes, un salaire minimum est nécessaire dans tous les États membres mais l'UNSA milite pour une réforme de la directive sur le détachement des travailleurs et au-delà pour un socle de droits sociaux européen. Elle milite également pour l'introduction d'indicateurs sociaux contraignants dans la gouvernance économique.

L'UNSA a voté l'avis.

Scrutin

Scrutin sur l'ensemble du projet d'avis

Nombre de votants 179

Ont voté pour 153

Se sont abstenus 26

Le CESE a adopté.

Ont voté pour : 153

<i>Agriculture</i>	MM. Barrau, Bastian, Mme Beliard, MM. Brichart, Clergue, Cochonneau, Mme Dutoit, MM. Giroud, Lefebvre, Pelhate, Pinta, Roustan, Mmes Serres, Sinay, M. Vasseur.
<i>Artisanat</i>	Mme Amoros, MM. Bressy, Crouzet, Mme Gaultier, MM. Le Lann, Martin, Mme Sassano.
<i>Associations</i>	M. Allier, Mme Arnoult-Brill, MM. Charhon, Da Costa, Mme Jond, M. Leclercq, Mme Prado, M. Roirant.
<i>CFDT</i>	M. Blanc, Mmes Boutrand, Briand, M. Duchemin, Mme Houbairi, MM. Jamme, Le Clézio, Legrain, Malterre, Mme Nathan, M. Nau, Mmes Nicolle, Prévost, M. Quarez.
<i>CFE-CGC</i>	M. Artero, Mmes Couturier, Couvert, MM. Delage, Dos Santos, Lamy.
<i>CFTC</i>	M. Coquillion, Mme Courtoux, M. Louis, Mmes Parle, Simon.
<i>Coopération</i>	M. Argueyrolles, Mme de L'Estoile, Mme Roudil, M. Verdier.
<i>Entreprises</i>	M. Bailly, Mme Bel, M. Bernasconi, Mmes Castera, Coisne-Roquette, Dubrac, Duhamel, Duprez, Frisch, M. Gailly, Mme Ingelaere, MM. Jamet, Lebrun, Lejeune, Mariotti, Mongereau, Placet, Pottier, Mme Prévot-Madère, M. Roger-Vasselin, Mme Roy, M. Schilansky, Mmes Tissot-Colle, Vilain.
<i>Environnement et nature</i>	MM. Bonduelle, Bougrain Dubourg, Mmes Denier-Pasquier, Ducroux, MM. Genest, Genty, Guerin, Mmes de Thiersant, Mesquida, Vincent-Sweet, M. Virlouvet.
<i>Mutualité</i>	MM. Andreck, Beaudet, Davant, Mme Vion.
<i>Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</i>	M. Djebara, Mmes Guichet, Trellu-Kane.
<i>Outre-mer</i>	MM. Arnell, Budoc, Grignon, Janky, Lédée, Omarjee, Osénat, Mme Romouli-Zouhair.
<i>Personnalités qualifiées</i>	M. Baudin, Mmes Brishoual, Cayet, M. Corne, Mmes Dussaussois, El Okki, M. Etienne, Mmes Flessel-Colovic, Fontenoy, MM. Fremont, Gall, Geveaux, Mmes Gibault, Grard, Graz, M. Guirkinger, Mme Hazard, M. Jouzel, Mme de Kerviler, MM. Kirsch, Le Bris, Mme Levaux, M. Martin, Mmes de Menthon, d'Ormesson, Ricard, du Roscoät, MM. de Russé, Soubie, Urieta.
<i>Professions libérales</i>	MM. Capdeville, Gordon-Krief, Noël, Mme Riquier-Sauvage.

UNAF	Mme Basset, MM. Farriol, Feretti, Fondard, Joyeux, Mmes Koné, L'Hour, Therry.
UNSA	Mme Dupuis, M. Grosset-Brauer.

Se sont abstenus : 26

CGT	Mmes Cailletaud, Crosemarie, MM. Delmas, Durand, Mmes Farache, Geng, Hacquemand, M. Teskouk.
CGT-FO	Mme Baltazar, MM. Bellanca, Bernus, Mme Boutaric, M. Chorin, Mme Fauvel, M. Hotte, Mme Millan, MM. Nedzynski, Peres, Porte, Veyrier.
<i>Environnement et nature</i>	Mme Laplante.
<i>Personnalités qualifiées</i>	MM. Aschieri, Hochart, Khalfa, Lucas, Obadia.

Annexes

Annexe n° 1 : composition de la section des affaires européennes et internationales

✓ **Président** : Yves VEYRIER

✓ **Vice-présidents** : Bernard GUIRKINGER et Guy VASSEUR

Agriculture

✓ Henri BRICHART

✓ Karen SERRES

✓ Guy VASSEUR

Artisanat

✓ Rolande SASSANO

Associations

✓ Francis CHARHON

CFDT

✓ Évelyne PICHENOT

✓ Christophe QUAREZ

CFE-CGC

✓ Carole COUVERT

CFTC

✓ Michel COQUILLION

CGT

✓ Fabienne CRU-MONTBLANC

✓ Alain DELMAS

CGT-FO

✓ Marie-Josée MILLAN

✓ Yves VEYRIER

Coopération

✓ Marie L'ESTOILE (DE)

Entreprises

✓ Jean-François ROUBAUD

✓ Françoise VILAIN

Environnement et nature

- ✓ Sébastien GENEST
- ✓ Céline MESQUIDA

Mutualité

- ✓ Gérard ANDRECK (*Rattaché administrativement au groupe*)

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

- ✓ Marie TRELLU-KANE

Outre-mer

- ✓ Rémy-Louis BUDOC
- ✓ Christian LÉDÉE

Personnalités qualifiées

- ✓ Janine CAYET
- ✓ Hugues GALL
- ✓ Bernard GUIRKINGER
- ✓ Olivier KIRSCH
- ✓ Régis HOCHART (*Rattaché administrativement au groupe*)

Professions libérales

- ✓ David GORDON-KRIEF

UNAF

- ✓ Christiane THERRY

Personnalités associées

- ✓ Philippe BROOD
- ✓ Thierry CORNILLET
- ✓ Françoise DUCROQUET
- ✓ Alain EVEN
- ✓ Murielle PÉNICAUD

Annexe n° 2 : liste des personnes auditionnées

- ✓ **M. François Asselineau,**
inspecteur général des Finances
- ✓ **M. Yves Bertoncini,**
directeur de Notre Europe
- ✓ **M. Jean-Dominique Giuliani,**
président de la Fondation Robert Schuman
- ✓ **M. Philippe Herzog,**
président fondateur de Confrontations Europe
- ✓ **M. Guillaume Klossa,**
président d'EuropaNova
- ✓ **M. Pascal Lamy,**
président d'honneur de Notre Europe

Annexe n° 3 : bibliographie

Daniel Auroi, *L'approfondissement démocratique de l'Union*, rapport d'information n°1200 présenté par la commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale, 25 juin 2013

Pierre Bernard-Reymond, *Les perspectives de l'Union européenne*, rapport d'information n°407 présenté au nom de la commission des affaires européennes du Sénat, 26 février 2014

Yves Bertoncini, *Les parlements de l'UE et la gouvernance de l'UEM : quelle dimension parlementaire pour « l'Union politique » ?*, Notre Europe/Institut Jacques Delors, Tribune, 11 avril 2013

Thierry Chopin, Jean-François Jamet, Christian Lequesne, *L'Europe d'après. En finir avec le pessimisme*, Editions lignes de repères, mars 2012

Thierry Chopin, Jean-François Jamet, *La différenciation peut-elle contribuer à l'approfondissement de l'intégration communautaire ?* Fondation Robert Schuman, Question d'Europe n°106 et 107, 15 et 21 juillet 2008

Thierry Chopin, *Vers un véritable pouvoir exécutif européen : de la gouvernance au gouvernement*, Fondation Robert Schuman, Question d'Europe n°274, 15 avril 2013

Sofia Fernandes, Kristina Maslauskaite, *Une dimension sociale pour l'UEM : pourquoi et comment ?* Notre Europe/Institut Jacques Delors, policy paper, 21 septembre 2013

Sofia Fernandes, Emmanuel Gyger, *Quelle Europe sociale après la crise ?* Notre Europe/Institut Jacques Delors, synthèse, 4 février 2014

Sofia Fernandes, *Parachever l'Union économique et monétaire*, Notre Europe/Institut Jacques Delors, synthèse, 21 janvier 2014

Fondapol, *L'opinion européenne en 2013* (sous la direction de Dominique Reynié), Editions lignes de repères, juillet 2013

Fondation Robert Schuman, Centre for European Studies, *Rapport Schuman sur l'Europe - L'État de l'Union 2013*, Editions lignes de repères, 2013

Emmanuel Gyger, Maria Eugenia le Gourriérec, *Le marché unique 20 ans après, défis et opportunités*, Notre Europe/Institut Jacques Delors, synthèse, 19 février 2014

Claudia Hefftler, Valentin Kreilinger, Olivier Rozenberg, Wolfgang Wessels, *Parlements nationaux : l'émergence d'un contrôle du Conseil européen*, Notre Europe/Institut Jacques Delors, Policy paper n°29, 29 mars 2013

Philippe Herzog, *Europe, réveille-toi !*, Le Manuscrit, Collection l'Europe après l'Europe, Confrontations Europe, septembre 2013

Pascal Lamy, *Quand la France s'éveillera*, Editions Odile Jacob, mars 2014

Kristina Maslauskaite, *Travailleurs détachés dans l'UE : état des lieux et évolution réglementaire*, Notre Europe/Institut Jacques Delors, policy paper, 24 mars 2014

Jean-Claude Mignon, *Quelle construction européenne pour le XXIème siècle ?*, Fondation Robert Schuman, Question d'Europe n°285, 8 juillet 2013

Dominique Perrut, *La réforme de l'Union économique et monétaire : l'ambition politique ou la fracture*, Fondation Robert Schuman, Question d'Europe n°297, 16 décembre 2013

Evelyne Pichenot, *Examen annuel de la croissance 2014*, avis du Comité de pilotage UE 2020 du Comité économique et social européen, 26 février 2014

Union européenne, *Une stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation, Examen de la politique européenne de voisinage*, Communication conjointe de la Haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et de la Commission européenne, 25 mai 2011

Julien Zalc, *Les attitudes des Européens à l'égard de l'Europe : une dégradation uniquement liée à la crise ?*, Fondation Robert Schuman, Question d'Europe n°277, 6 mai 2013

- Sites internet
 - Confrontations Europe : <http://www.confrontations.org/fr/>
 - Europa Nova : <http://www.europanova.eu/>
 - Forum civique européen : <http://www.civic-forum.fr/site/index.php>
 - La Fondation Robert Schuman : <http://www.robert-schuman.eu/fr/>
 - La Fondapol : <http://www.fondapol.org/>
 - Notre Europe/Institut Jacques Delors : <http://www.notre-europe.eu/>
 - Parlement européen des jeunes : <http://www.pejfrance.org/>
 - Union européenne : http://europa.eu/index_fr.htm

Annexe n° 4 : table des sigles

BEI	Banque européenne d'investissement
BCE	Banque centrale européenne
CEC	Confédération européenne des cadres
CECA	Communauté économique du charbon et de l'acier
CEE	Communauté économique européenne
CES	Confédération européenne des syndicats
CESE	Comité économique, social et environnemental
COSAC	Conférence des organes spécialisés pour les affaires communautaires
FEM	Fonds européen d'ajustement à la mondialisation
FMI	Fonds monétaire international
ICE	Initiative européenne citoyenne
IPCEI	Projets importants d'intérêt européen commun
OME	Organisation mondiale de l'environnement
OMC	Organisation mondiale du commerce
PAC	Politique agricole commune
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PSDC	Politique de sécurité et de défense commune
TTIP	Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement
UE	Union européenne
UEM	Union économique et monétaire

Dernières publications de la section des affaires européennes et internationales



Internet : pour une
gouvernance ouverte
et équitable

Nathalie Chiche
Janvier 2014

Le séminaire des
JOURNAUX OFFICIELS

- *Internet : pour une gouvernance ouverte et équitable*
- *Projet de loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale*
- *La RSE : une voie pour la transition économique, sociale et environnementale*
- *Face au défi du développement : comment renforcer les ONG françaises ?*
- *La coopération franco-allemande au cœur du projet européen*
- *Rio+20 : un rendez-vous majeur pour l'avenir de la planète*

LES DERNIÈRES PUBLICATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (CESE)

- *Pour un renouveau des politiques publiques de la culture*
- *Concertation entre parties prenantes et développement économique*
- *Projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement*
- *Les femmes éloignées du marché du travail*
- *L'alternance dans l'éducation*
- *La stratégie d'investissement social*
- *Les conséquences de Solvabilité II sur le financement des entreprises*
- *Le travail à temps partiel*

**Retrouvez l'intégralité
de nos travaux sur
www.lecese.fr**

Imprimé par la direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris (15^e)
d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental

N° de série : 411130012-000514 – Dépôt légal : mai 2014

Crédit photo : shutterstock

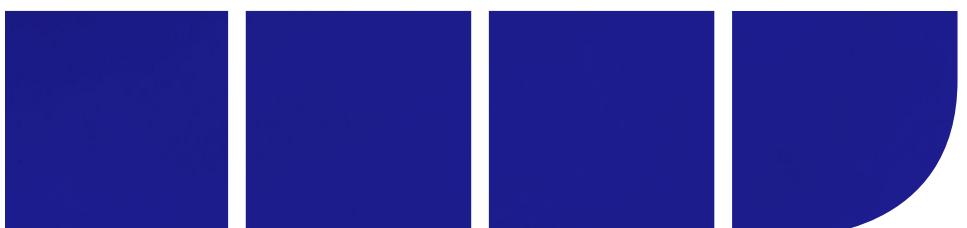


LES **AVIS** DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL



L'UE doit être réinventée en replaçant les citoyens au cœur d'un projet politique refondé. Aller à leur rencontre, avancer vers une Europe plus ouverte, plus solidaire, plus puissante sur la scène internationale, tels sont les objectifs à poursuivre. L'année 2014 marque, à cet égard, une étape importante pour l'Union européenne (UE) puisque seront renouvelés, pour cinq ans, le Parlement européen et la Commission. Cette succession d'événements, qui mettra l'Europe sous les feux de l'actualité pour plusieurs mois, constitue une opportunité à saisir pour redonner le cap.

Avec cet avis, le Conseil économique, social et environnemental souhaite apporter sa contribution sur les voies et moyens de redonner à l'UE un nouvel élan à la fois mobilisateur et ambitieux.



CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL
9, place d'Iéna
75775 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 43 60 00
www.lecese.fr

N° 41114-0012 prix : 12,90 €

ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-120951-0



9 782111 209510



Premier ministre
Direction de l'information
légale et administrative

Diffusion
Direction de l'information
légale et administrative
Les éditions des Journaux officiels
tél. : 01 40 15 70 10
www.ladocumentationfrancaise.fr